



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV

8 mars 2013

Rapport au Conseil fédéral

Economie verte: Compte rendu et plan d'action

Sommaire

Figures	4
Tableaux	4
Résumé	5
PARTIE I: COMPTE RENDU	8
1 Contexte et mandat	8
1.1 Surexploitation des ressources naturelles	8
1.2 Economie verte.....	8
1.3 Décision du Conseil fédéral de 2010 relative à l'économie verte.....	10
2 Etat de la mise en œuvre dans chacun des six champs d'action	10
2.1 Masterplan Cleantech	10
2.2 Technologies de l'information et de la communication (TIC) efficaces dans l'utilisation des ressources	12
2.3 Améliorer les informations sur l'impact environnemental des produits.....	13
2.4 Ecologisation du système fiscal	14
2.5 Mesure complète du bien-être.....	15
2.6 Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs.....	16
PARTIE II: PLAN D'ACTION ECONOMIE VERTE	18
1 Introduction	18
2 Pression exercée sur les ressources naturelles à l'échelle planétaire	18
2.1 Consommation mondiale de ressources naturelles	18
2.2 Efforts en cours au plan international	20
3 L'utilisation des ressources naturelles en Suisse	22
4 Renforcement de l'économie	25
5 Le concept de mise en œuvre de l'économie verte	28
6 Politiques sectorielles contribuant à la transition vers une économie verte	29
7 Plan d'action Economie verte	31
7.1 Consommation et production	33
7.2 Déchets et matières premières	38
7.3 Instruments transversaux.....	41

7.4 Objectifs, suivi, information, rapports	43
8 Coûts et bénéfices de l'économie verte	46
8.1 Défis	46
8.2 Répercussions sur les entreprises	46
8.3 Coûts et bénéfices macroéconomiques	47
Sources	48

Figures

Figure 1:	La notion d'économie verte	9
Figure 2:	Tendances mondiales: PIB, population et émissions de CO ₂ depuis 1990 et projection jusqu'en 2050	19
Figure 3:	Atteintes environnementales liées à la consommation en Suisse, par domaine de consommation.....	24
Figure 4:	Volume de marché global et prévisions de croissance 2011-2025 pour les différents secteurs des cleantech.....	27
Figure 5:	Concept de mise en œuvre de l'économie verte	29
Figure 6:	Processus Objectifs – Suivi – Mesures	44

Tableaux

Tableau 1:	Utilisation de ressources naturelles à l'échelle planétaire	20
Tableau 2:	Consommation des principales ressources naturelles en Suisse.....	23
Tableau 3:	Cleantech: emploi et création de valeur brute en Suisse, 2008	26
Tableau 4:	Accroissement potentiel de la création de valeur d'ici 2050, grâce à l'économie verte	26
Tableau 5:	Vue d'ensemble du plan d'action: domaines prioritaires et mesures.....	33

Résumé

Contexte

Les modes de vie adoptés aujourd'hui dans les pays industrialisés ne sont pas durables, car ils conduisent à la surexploitation des ressources naturelles. A l'échelon des pays comme au niveau international, on se rend compte que pour pouvoir préserver les bases de l'existence, pour les générations actuelles et pour les générations futures, l'utilisation des ressources doit être ramenée à un niveau respectueux de la nature.

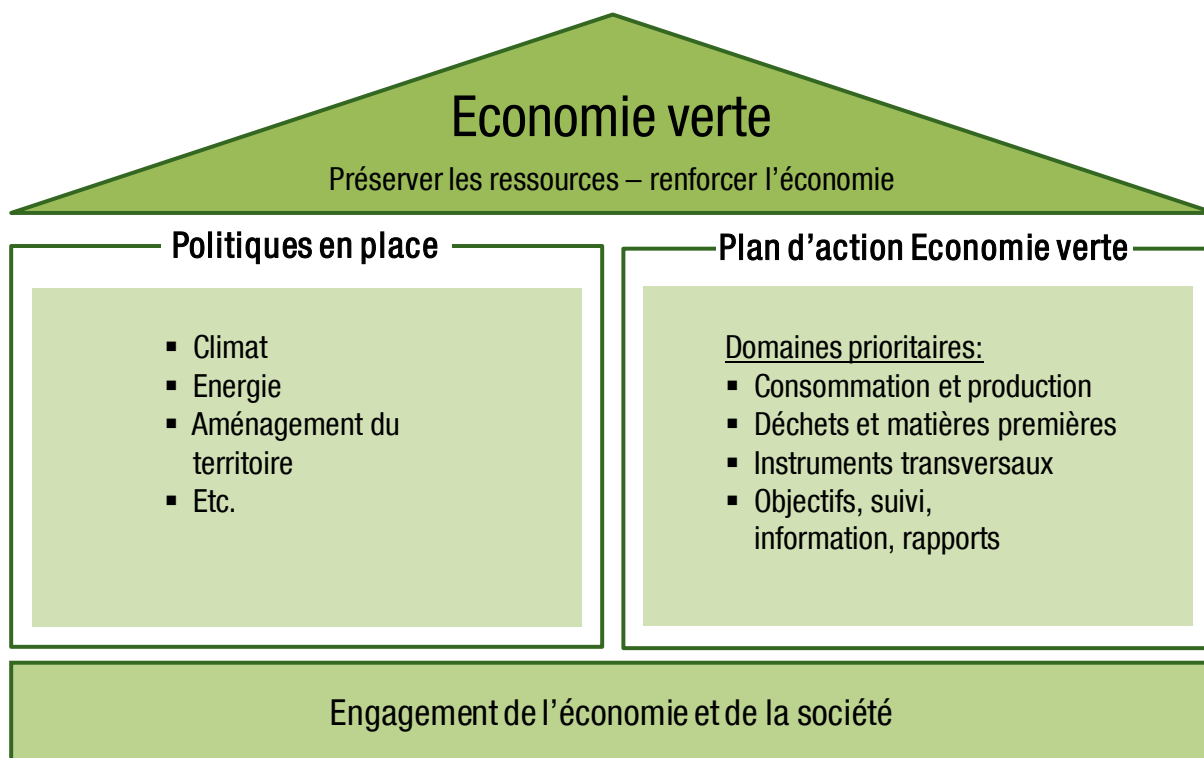
C'est à cette gestion respectueuse des ressources que se réfère la notion d'économie verte: une économie qui tient compte du caractère limité des ressources naturelles et de la capacité de régénération de certaines d'entre elles, les ressources dites renouvelables; une économie qui vise une amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources tout en favorisant la performance économique et le bien-être.

Par sa décision du 13 octobre 2010, le Conseil fédéral a donné un signal important en faveur d'une économie verte et a chargé les organes de l'Administration fédérale d'intervenir dans six champs d'action spécifiques. Dans sa première partie, le présent rapport dresse un bilan de la mise en œuvre dans chacun de ces six champs d'action.

Concept de mise en œuvre de l'économie verte et plan d'action

La seconde partie du rapport montre qu'en Suisse comme à l'échelle mondiale, la pression exercée sur les ressources naturelles est appelée à s'accroître en raison de la croissance économique et démographique. Selon les calculs du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), il faudrait que nous améliorions au niveau mondial entre quatre et dix fois d'ici à 2050 l'efficacité avec laquelle nous utilisons nos ressources si nous voulons éviter des conséquences graves à long terme.

Le concept de mise en œuvre de l'économie verte, esquissé ci-après, montre que les politiques en place (énergie, climat, aménagement du territoire) contribuent déjà grandement à réduire l'impact sur l'environnement, mais qu'il faut encore améliorer considérablement l'efficacité des ressources, avant tout en ce qui concerne l'utilisation des matières premières et les biens de consommation. La figure ci-dessous présente ce concept sous forme graphique.



La transition vers une économie verte présuppose des conditions-cadres prévisibles et favorables à l'innovation, mais aussi un engagement résolu et librement consenti de l'économie et de la société.

Domaines prioritaires et mesures correspondantes

Les mesures à prendre selon le plan d'action ont pour but de faire avancer la transition économique dans quatre domaines prioritaires:

(1) Consommation et production: les modes actuels de consommation et de production de biens utilisent de grandes quantités de ressources et s'accompagnent de graves atteintes à l'environnement. Pour initier un changement dans ce domaine, il s'agit d'améliorer l'information sur les aspects écologiques des produits et des gammes de produits des entreprises ainsi que de renforcer l'innovation. De plus, une coopération avec l'économie basée sur des engagements offrira l'opportunité de trouver de nouveaux gisements d'efficacité.

(2) Déchets et matières premières: l'extraction des matières premières provoque des atteintes importantes à l'environnement. Utiliser plus efficacement les matières premières et boucler les cycles des matériaux devront devenir des priorités. Il faut que la production de biens utilise moins de matières premières et qu'elle génère moins de déchets.

(3) Instruments transversaux: le Masterplan Cleantech et l'écologisation du système fiscal sont deux dossiers qui ont une portée transversale. Mais comme une grande partie de notre impact sur l'environnement est causée à l'étranger, le levier national ne peut à lui seul nous permettre d'atteindre nos objectifs. La réduction de la charge globale qui pèse sur les ressources naturelles du fait de l'extraction des matières premières et de la production de biens implique également un engagement soutenu de la Suisse au plan international pour favoriser l'avènement d'une économie verte.

(4) Objectifs, suivi, information, rapports: pour juger si la Suisse est sur la voie d'une économie verte, il s'agit d'assurer un suivi complet et de mesurer l'ensemble des progrès réalisés.

Cela implique notamment que l'on définisse des objectifs et que l'on présente des rapports sur les progrès accomplis. En outre, le dialogue avec le monde économique, mais aussi avec la communauté scientifique et la société civile, est important pour le développement de l'économie verte. Ce dialogue sera appuyé par des mesures de sensibilisation.

Coûts et bénéfices d'une économie verte

Les mesures visant à optimiser l'utilisation des ressources par l'économie suisse généreront – du moins sur le court terme – des coûts qu'il faudra financer en appliquant le principe de causalité. L'efficacité des ressources entraîne toutefois aussi des économies de coûts, ouvre de nouveaux marchés et crée des emplois. De plus, il sera possible de réduire les coûts externes induits par les dommages à l'environnement.

PARTIE I: COMPTE RENDU

1 Contexte et mandat

1.1 Surexploitation des ressources naturelles

Les ressources naturelles sont un fondement du bien-être de notre société. Si des biens essentiels comme l'eau, le sol, un air non pollué, les sources d'énergie ou les métaux venaient à ne plus être disponibles en quantité ou en qualité adéquates, c'est l'entier de notre système économique et la qualité de vie de la population qui seraient compromis.

Or en maints endroits, l'exploitation des ressources naturelles dépasse de loin leurs capacités de régénération, ce qui conduit à des phénomènes tels que le changement climatique, la perte de biodiversité ou la raréfaction des terres disponibles.

Les modes de vie adoptés aujourd'hui dans nos pays industrialisés, qui entraînent la surexploitation des ressources, ne sont pas durables. Et il est probable que la pression exercée par la croissance économique et démographique ne fera que s'accroître avec le temps. A l'échelon des pays comme au niveau international, l'on se rend compte graduellement de l'importance primordiale d'une utilisation plus efficace et plus respectueuse des ressources naturelles.

1.2 Economie verte

La préservation des bases de notre existence, pour les générations actuelles comme pour les générations futures, exige la réduction à long terme de la pression globale exercée sur l'environnement et sur les ressources naturelles.

C'est à cette gestion rationnelle des ressources que se réfère la notion d'économie verte. A cet égard, la transition vers une économie verte constituera l'œuvre d'une génération, qui marquera la Suisse tout comme la communauté internationale au cours des prochaines décennies. Or relever ce défi, ce sera également agir dans l'intérêt de l'économie suisse en lui permettant de faire jouer sa force d'innovation et de commercialiser à l'échelle planétaire les technologies efficaces et respectueuses de l'environnement qu'elle aura développées.

La notion d'économie verte varie selon les régions du monde et selon les instances et organismes internationaux considérés. Si l'ONU privilégie une acception globaliste mettant l'accent sur le développement, la lutte contre la pauvreté et la répartition équitable des ressources, le stade de développement avancé atteint par les pays de l'OCDE et de l'UE fait que ces derniers axent leurs efforts sur des thématiques différentes.

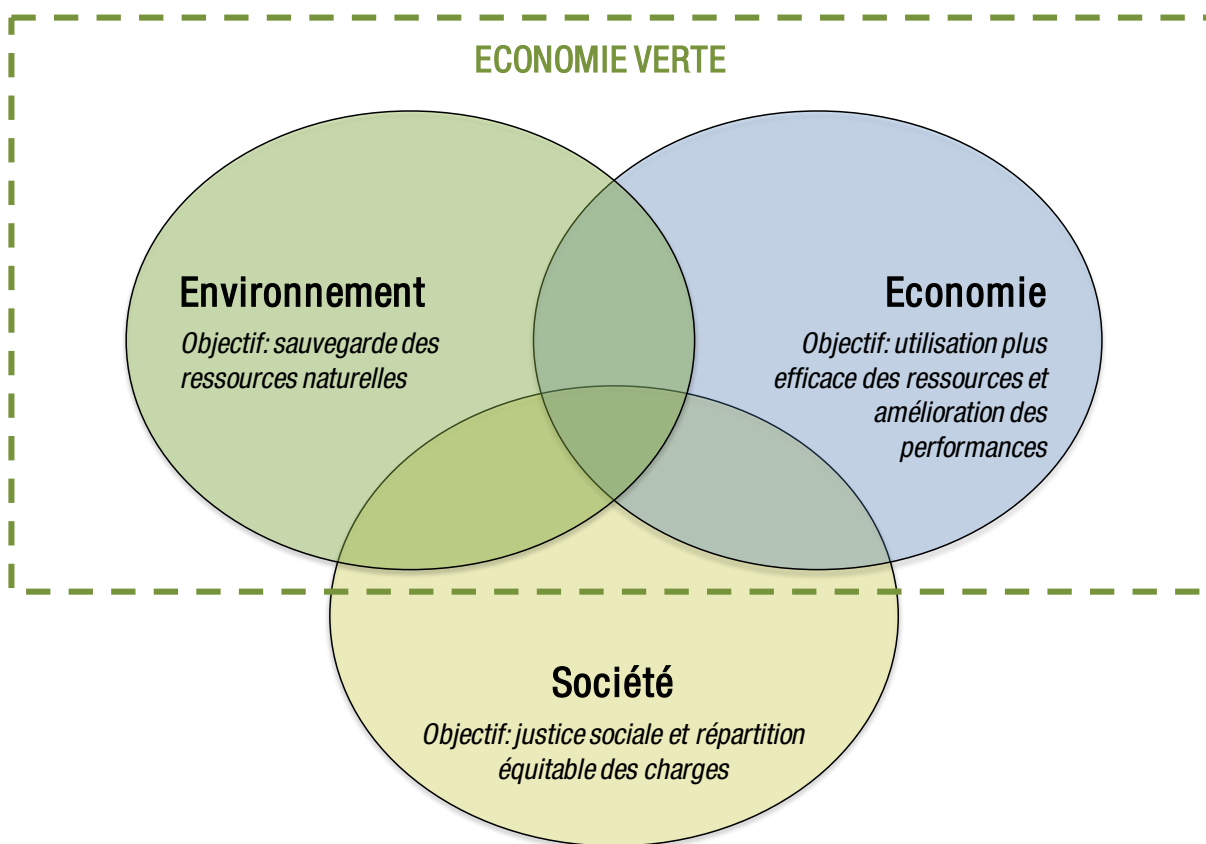
En Suisse, la notion d'économie verte recouvre essentiellement un mode de gestion qui tient compte du caractère limité des ressources et de la nécessité de respecter la capacité de régénération des ressources renouvelables, qui vise à améliorer l'efficacité de ces ressources et qui contribue de ce fait à renforcer les performances de l'économie et, partant, le bien-être en général.

La Figure 1 met en rapport notre acception de l'économie verte avec la notion, plus vaste, de développement durable, qui exige que nous ramenions notre utilisation de ressources natu-

relles à un niveau respectueux de la nature. La préservation des ressources s'inscrit dans le disque vert «environnement». Cet objectif nécessite que l'on utilise les ressources de manière plus efficace, ce qui améliore les performances de notre économie (disque bleu «économie»). Ensemble, ces deux disques symbolisent l'économie verte, respectivement ses objectifs. Or des améliorations selon ces deux axes contribuent de façon décisive à préserver notre bien-être et notre qualité de vie. La dimension sociale (disque jaune «société») doit profiter des efforts entrepris pour préserver durablement les ressources, mais dans nos pays industrialisés, favoriser le bien-être social ne constitue pas une priorité de l'économie verte.

La notion d'économie verte ne saurait remplacer celle de développement durable. Lors du sommet Rio+20 de 2012, elle a été reconnue comme l'un des instruments devant permettre d'atteindre un mode de développement durable. En ce sens, l'économie verte contribue sensiblement au développement durable. C'est ce qui ressort clairement de la Stratégie pour le développement durable 2012–2015, dans laquelle le Conseil fédéral définit une série de mesures visant à relever dix défis majeurs. Ainsi, les mesures énumérées notamment aux chapitres «Economie, production et consommation» et «Exploiter les ressources naturelles de manière durable» participent autant du développement durable que de la mise en place d'une économie verte.

Figure 1: La notion d'économie verte



Source: selon CE (2011)

1.3 Décision du Conseil fédéral de 2010 relative à l'économie verte

Par sa décision du 13 octobre 2010, le Conseil fédéral a donné un signal important en faveur d'une économie verte et a mandaté les organes de l'Administration fédérale dans les six champs d'action ci-dessous:

- Masterplan Cleantech,
- technologies de l'information et de la communication (TIC) efficaces dans l'utilisation des ressources,
- informations sur l'impact environnemental des produits,
- écologisation du système fiscal,
- mesure complète du bien-être et
- intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs.

Il a par ailleurs chargé le DETEC de faire le point d'ici fin 2012 sur l'avancement des travaux pour la mise en place d'une économie verte et sur ce qu'il reste à accomplir, et de lui soumettre des propositions concrètes.

Dans la première partie de ce rapport, le DETEC établit un bilan de la mise en œuvre des mesures définies dans la décision du Conseil fédéral d'octobre 2010. Dans sa seconde partie, il montre la nécessité d'élaborer un plan d'action pour améliorer sensiblement l'efficacité des ressources utilisées par l'économie.

L'objectif d'une économie fondée sur les énergies renouvelables et respectueuse des ressources naturelles est également inscrit dans le programme de la législature 2011-2015. La concrétisation et la mise en œuvre des mesures constitue ainsi un projet relevant des lignes directrices de la politique gouvernementale (ligne directrice 5, objectif 20) (Conseil fédéral 2012d).

2 Etat de la mise en œuvre dans chacun des six champs d'action

2.1 Masterplan Cleantech

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Miser résolument sur les «cleantech», à savoir les technologies peu gourmandes en ressources dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, devrait permettre de réduire la pression exercée sur l'environnement tout en ouvrant de nouvelles perspectives en termes de croissance et de compétitivité. La Suisse doit se placer d'ici 2020 en tête des économies offrant une haute efficacité des ressources dans la production de biens et de services, et faire œuvre de pionnière dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans sa décision du 13 octobre 2010, le Conseil fédéral charge le DFE de poursuivre les travaux sur le Masterplan Cleantech en collaboration avec le DETEC, de consulter les milieux intéressés et de lui rendre compte des résultats.

Etat des travaux

Après consultation des milieux concernés, le Conseil fédéral a pris connaissance du Masterplan Cleantech en septembre 2011. Se fondant sur les résultats de la consultation et sur le masterplan, il a défini la stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables.

Le masterplan vise à dresser un état des lieux des domaines de l'efficacité des ressources et des énergies renouvelables. Outil de référence pour toutes les parties intéressées, il aide à la coordination des efforts consentis par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, ainsi que par les milieux économiques et scientifiques dans ces deux domaines.

Les départements travaillent actuellement à la mise en œuvre des 17 mesures définies dans la stratégie, souvent sous forme de mandats d'examen. Les mesures concernent notamment les cursus ayant trait aux technologies propres dans la formation professionnelle initiale et les besoins en formation continue dans le domaine. La Conférence des achats de la Confédération et la KBOB examinent par ailleurs les possibilités de renforcer la part des technologies, produits, services et constructions durables dans les achats de la Confédération et des cantons. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, de la version entièrement remaniée de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de la Confédération pose les bases d'un monitoring de la durabilité des achats. Les travaux ont également démarré pour dresser l'inventaire des principales régulations fédérales et cantonales entravant l'innovation dans le domaine de l'environnement et de l'énergie et pour élaborer des modèles de financement fondés sur le partenariat public-privé, visant à promouvoir les installations pilotes et de démonstration dans le domaine des technologies environnementales. Les produits, procédés et technologies optimisant l'utilisation des ressources constituent d'immenses marchés potentiels et l'on étudie les possibilités d'établir des statistiques quant à leur importance économique.

Un groupe de travail constitué de représentants de la Confédération et des cantons est chargé d'accompagner et d'encourager la mise en œuvre des mesures, avec l'aide d'un comité consultatif réunissant spécialistes et représentants des milieux concernés. Le comité consultatif s'est réuni une première fois en 2012 sous la direction de M. le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

Perspectives

Le DEFR (Département de l'économie, de la formation et de la recherche, qui remplace le DFE depuis le 1^{er} janvier 2013) et le DETEC devront remettre au Conseil fédéral d'ici fin 2014 un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et son évolution future. Les progrès accomplis, les éventuels problèmes rencontrés et les recommandations quant à l'évolution future de la stratégie seront compilés tous les quatre ans sous la forme d'une nouvelle édition du Masterplan Cleantech Suisse (2014, 2018) et discutés avec les milieux concernés (service responsable: SEFRI).

2.2 Technologies de l'information et de la communication (TIC) efficaces dans l'utilisation des ressources

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Les TIC sont aujourd'hui indissociables de toute activité sociale ou économique. Elles participent de façon déterminante à façonner la place économique suisse et le cadre de vie de ses habitants. C'est dire l'importance qui leur échoit dans la mise en place d'une économie verte. Il convient d'une part d'optimiser l'efficacité énergétique des TIC et leur consommation de ressources (*Green ICT*). D'autre part, il s'agit d'exploiter la capacité des TIC à abaisser la consommation d'énergie et de matières premières dans d'autres secteurs comme celui des transports ou de la construction (*Green by ICT*).

Par sa décision du 13 octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DETEC, en collaboration avec le DFE, de montrer concrètement les possibilités d'optimiser l'utilisation des ressources dans le domaine des TIC et d'élaborer les bases de la mise en œuvre de mesures. Le développement de stratégies visant à favoriser l'innovation technique et leur application doit cependant rester l'affaire de l'économie privée.

Etat des travaux

Le thème des TIC et du développement durable fait partie intégrante aussi bien de la Stratégie pour le développement durable 2012–2015 (Conseil fédéral 2012a) que de la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse (Conseil fédéral 2012b). Ces deux documents se fondent sur une acception plus large de la notion de développement durable que la mesure décrite ici – qui vise essentiellement une meilleure utilisation des ressources et de l'énergie – et définissent les lignes directrices stratégiques d'une politique de la Confédération dans ce domaine.

Dans sa Stratégie pour une société de l'information, le Conseil fédéral définit les priorités pour les deux secteurs *Green ICT* et *Green by ICT*. Parmi ces priorités figurent notamment l'utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources, et ce tout au long du cycle de vie des TIC. Il faut donc que la Confédération voue une attention soutenue à ces aspects dans le cadre des marchés publics, mais aussi qu'elle améliore les processus et les systèmes TIC au sein de son administration. Dans un dialogue avec les cantons, les villes, les communes et l'économie privée, elle devra continuer d'exploiter toutes les possibilités pour réduire sa consommation d'énergie et de ressources. Elle devra encourager la recherche et le monitoring touchant à la consommation d'énergie des TIC et le recours à des solutions de substitution pour les matériaux rares utilisés dans la production d'équipements, tout comme le recyclage. Enfin, l'administration fédérale doit utiliser systématiquement les possibilités de dématérialisation qu'offrent les TIC et créer les conditions légales, organisationnelles et techniques nécessaires à leur application et à leur acceptation.

Perspectives

La Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse prévoit une mise en œuvre des axes stratégiques de la Confédération sous la forme de projets. Un système de monitoring des mesures et de leurs résultats doit être mis en place d'ici mi-2013 et un comité de pilotage interdépartemental placé sous la direction du DETEC est chargé d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et son éventuel développement d'ici la fin 2015. Enfin, il est prévu de concrétiser encore à compter de 2013 la mesure «TIC et développe-

ment durable» de la Stratégie pour le développement durable 2012–2015 (service responsable: OFCOM).

2.3 Améliorer les informations sur l'impact environnemental des produits

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Le consommateur n'a souvent que peu de moyens de se rendre compte de l'impact environnemental et de l'utilisation de ressources pouvant résulter de ses décisions d'achat. Nombre de produits ne comportent aucune information environnementale, ou seulement une information lacunaire, et il est difficile de savoir si un produit consomme peu ou beaucoup de ressources. L'objectif est d'améliorer la transparence écologique des marchés, afin de fournir au consommateur des informations scientifiquement fondées et compréhensibles sur l'impact environnemental des principaux produits à sa disposition.

Par sa décision du 13 octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DETEC, en collaboration avec le DFE et les milieux économiques, de préparer les bases et les réglementations nécessaires à une amélioration des informations environnementales liées aux produits.

Etat des travaux

Une collaboration a été initiée en 2011 avec d'autres instances fédérales (SECO, OFAG, OFSP, BFC), le commerce de détail et les organisations de consommateurs et de défense de l'environnement (service responsable: OFEV). Les discussions ont notamment porté sur les possibilités de mise en œuvre.

L'OFEV a commandé des études examinant les besoins des consommateurs en matière d'informations sur les produits et les possibilités d'application. Sur ces bases et avec l'aide d'experts, il a ensuite élaboré de premières recommandations quant aux critères de qualité auxquels doivent répondre les informations environnementales liées aux produits, ainsi que des règles spécifiques pour l'évaluation des denrées alimentaires, à savoir les référentiels sectoriels par catégorie de produit. Ces règles sont considérées comme nécessaires par la majorité des spécialistes et des milieux intéressés; elles constituent d'une part une condition indispensable à la mise en place d'informations environnementales comparables, cohérentes et pertinentes et, d'autre part, elles simplifient l'établissement des écobilans. Des travaux similaires sont en cours au sein de l'UE.

Parallèlement à l'évaluation des produits principaux du point de vue écologique, qui est en cours, les recommandations suisses ont été comparées avec les travaux semblables menés au sein de l'UE (empreinte écologique des produits, table ronde alimentation) et en France.

De plus, la Politique agricole 2014 – 2017 contient notamment une nouvelle base légale permettant au Conseil fédéral d'édicter des prescriptions sur l'étiquetage facultatif des produits agricoles et des denrées qui ont été produits en tenant compte de façon stricte des critères du développement durable.

Perspectives

Pour améliorer la transparence écologique des marchés, il s'agit de mettre en place les bases juridiques visant à améliorer l'information environnementale figurant sur les produits. Cette mesure porte sur les déclarations environnementales de produit, qui détaillent l'impact environnemental des produits et permettent une comparaison avec d'autres produits équiva-

lents. Les labels ne sont pas concernés par cette mesure. Ils diffèrent de la déclaration environnementale de produit en ce qu'ils ne décrivent pas les caractéristiques spécifiques au produit, mais attestent simplement que certaines exigences sont remplies.

Les producteurs et distributeurs de produits qui jouent un rôle sensible dans l'épuisement ou la mise en danger des ressources naturelles devraient être tenus d'informer les consommateurs des caractéristiques de leurs produits conformément aux exigences définies par le Conseil fédéral. Les producteurs et distributeurs recourant déjà à une déclaration environnementale de produit sont aussi touchés par cette mesure. Le Conseil fédéral désigne les produits concernés.

Pour mettre en œuvre cette disposition, il faudra définir les exigences relatives à l'analyse et à l'évaluation de l'impact environnemental des produits et à la communication de ces données aux consommateurs, tout en veillant à leur conformité aux normes internationales applicables en la matière. Des exigences uniformes permettront en effet de simplifier l'élaboration des informations environnementales liées aux produits et d'abaisser les coûts supportés par les producteurs et distributeurs. Il convient également d'assurer la compatibilité de la mesure avec les engagements de la Suisse en matière de commerce international.

Comme le montrent les expériences faites avec l'étiquette-énergie, les informations figurant sur les produits sont un instrument efficace. Elles ont également pour but de permettre aux producteurs et distributeurs de structurer leur assortiment en conséquence (voir aussi partie II, chiffre 7.1, mesure 5: Informations environnementales sur les gammes de produits).

Les travaux seront menés en collaboration avec les offices fédéraux concernés, les représentants du commerce de détail, ainsi que les organisations de consommateurs et de protection de l'environnement. Les travaux prévus par l'UE dans le secteur de la consommation seront pris en compte, pour permettre une application uniforme des exigences en matière d'analyse et d'évaluation de l'empreinte écologique des produits. Les exigences seront définies pour les principales catégories de produits dès 2013 (service responsable: OFEV).

2.4 Ecologisation du système fiscal

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Conformément aux considérations de la CEATE-CE, il faut que le Conseil fédéral réexamine le système fiscal actuel (impôts, taxes, subventions et déductions) afin d'identifier les entraves à la mise en place d'une économie et d'une société plus écologiques.

Par sa décision d'octobre 2010, le Conseil fédéral charge le DFF de lui présenter en collaboration avec le DETEC et le DFE un rapport réunissant des recommandations visant à écologiser le système fiscal, dans le sens de la motion Studer (06.3190) transmise par le Parlement le 15 mars 2010. Cette dernière charge le Conseil fédéral de «présenter au Parlement un rapport concernant l'efficacité des conditions-cadres actuelles par rapport à une gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'un projet d'acte qui améliore ces conditions-cadres. Ce projet devra contenir les éléments d'une écologisation du système fiscal qui soit sans incidence sur le montant total des recettes de l'Etat.»

Etat des travaux

Etant donné qu'elle demande l'élaboration tant d'un rapport que d'un projet de réforme du système fiscal dans un sens écologique, la motion revêt également les caractéristiques d'un

postulat. Les nombreuses études effectuées ont permis d'identifier les fausses incitations existant dans plusieurs domaines en matière de gestion durable des ressources naturelles.

Perspectives

A l'heure actuelle, aucun train de mesures ne semble apte à permettre l'élaboration d'un projet autonome. Cette situation résulte en particulier des décisions concernant la nouvelle stratégie énergétique 2050, notamment la réforme du système fiscal dans un sens écologique, décisions par lesquelles l'ensemble des mesures relatives au thème de l'énergie ont été regroupées en un train de mesures séparé. C'est pourquoi il est prévu de renoncer à l'élaboration du projet. Le rapport concernant une réforme du système fiscal dans un sens écologique devrait être adopté au cours du premier semestre 2013. (Service responsable: DFF)

2.5 Mesure complète du bien-être

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Indicateur très largement utilisé pour mesurer la santé et la performance d'une économie nationale, le produit intérieur brut (PIB) est néanmoins insuffisant pour évaluer adéquatement le bien-être. L'état de l'environnement et le contexte social, par exemple, sont tout aussi déterminants pour la qualité de vie et le bien-être d'une population.

Par sa décision d'octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFI, en collaboration avec le DTEC et le DFE, de compléter le PIB par des indicateurs du développement social, économique et écologique (comme la qualité de vie et ses prérequis: qualité de l'environnement, revenu des ménages, etc.) de façon à pouvoir mesurer le bien-être de la société au sens large.

Ces indicateurs ont pour but de donner aux autorités politiques et à la société les informations nécessaires pour fonder leurs décisions non pas sur les seules modifications du PIB, mais sur une vision globale du bien-être et de son évolution. Il ne s'agit pas pour autant d'élargir et encore moins de remplacer le PIB et ses bases conceptuelles, car ce dernier fournit des informations importantes, s'appuyant sur des normes internationales, concernant l'évolution de l'économie et de la situation matérielle des ménages.

Les travaux doivent tenir compte non seulement des exigences de la statistique fédérale, mais aussi des méthodes prescrites par les organisations internationales.

Etat des travaux

Une première étape a consisté à élaborer un jeu d'indicateurs sur la base des informations existantes. Les travaux ont débouché sur la représentation commentée d'un ensemble de 27 indicateurs, publiés sur le site Internet de l'OFS le 11 mai 2012 («Complément au PIB. Vue d'ensemble», OFS 2012b). Aux côtés des indicateurs sociaux et économiques, ce jeu provisoire comprend certains des indicateurs environnementaux touchant aux thématiques du climat, du sol et des terres, de la consommation d'énergie et de matériaux, ainsi qu'aux contributions de l'environnement à la qualité de vie.

Perspectives

Il est prévu, dans le cadre d'une deuxième étape devant durer jusqu'à fin 2014, d'élargir et d'approfondir ce premier jeu d'indicateurs pour en faire un système d'information complet et

cohérent. L'objectif n'est pas, cependant, de remplacer le PIB par un autre indicateur plus global. Le système d'information envisagé contient des indicateurs, des commentaires descriptifs et un premier aperçu des analyses approfondies prévues pour la suite.

Les travaux sont effectués en étroite coordination avec les projets et activités menés au niveau tant national (ex.: monitoring du développement durable, MONET) qu'international (ONU, OCDE et UE).

En 2013, il est prévu d'approfondir encore les thématiques centrales et de définir les indicateurs correspondants, de façon à pouvoir mettre au point le système d'indicateurs et effectuer les analyses descriptives pertinentes à compter de 2014 (service responsable: OFS).

2.6 Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs

Objectif et mandat du Conseil fédéral

Pour réduire au minimum l'impact des actes législatifs sur les ressources naturelles, il convient d'examiner ceux-ci sous l'angle de leur compatibilité avec les objectifs de gestion efficiente des ressources et de développement durable. Par sa décision d'octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'étudier, en collaboration avec le DFE, le DFJP et la Chancellerie, la possibilité d'inscrire l'analyse de l'impact des projets d'actes législatifs dans l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral et dans l'analyse d'impact de la réglementation (AIR).

Etat des travaux

L'ajout de l'analyse dans l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral et dans l'AIR a été examinée puis réalisée: en janvier 2012, la Chancellerie fédérale a publié un aide-mémoire révisé, intégrant expressément l'analyse d'impact sur l'environnement dans l'évaluation de la durabilité (EDD). Deux des cinq critères environnementaux proposés concernent l'impact sur l'utilisation rationnelle des ressources.

En intégrant les divers points à examiner, on pourra obtenir des informations plus précises et plus complètes sur les conséquences environnementales des actes législatifs de la Confédération. Cet ancrage explicite dans le manuel AIR et dans l'aide-mémoire sur la présentation de messages du Conseil fédéral a pour but d'intégrer la question de l'impact environnemental le plus en amont possible dans la réflexion sur les projets d'actes législatifs et de permettre une meilleure pesée des intérêts entre les divers secteurs concernés.

Perspectives

Pour optimiser l'adéquation des mesures de la Confédération avec l'utilisation efficace et rationnelle des ressources, il convient d'informer les offices concernés des nouvelles exigences inscrites dans le manuel AIR et dans l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral, qui entreront en vigueur en 2013.

Afin d'éviter de générer des charges administratives supplémentaires, les mesures suivantes seront prises à partir de 2013, en relation avec les procédures de l'AIR:

- après l'adoption des objectifs du Conseil fédéral en novembre, les messages comportant des incidences potentielles sur l'environnement seront recensés, et

- au début de l'année, les services responsables seront informés des exigences environnementales inscrites dans le manuel AIR et dans l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral et obtiendront, le cas échéant, des informations techniques pertinentes concernant les répercussions sur l'environnement (service responsable: OFEV).

PARTIE II: PLAN D'ACTION ECONOMIE VERTE

1 Introduction

Malgré les progrès accomplis dans les six champs d'action décrits ci-dessus et dans les politiques sectorielles contribuant de façon importante à la transition vers une économie verte (cf. chapitre 6), diverses analyses montrent qu'il reste beaucoup à faire.

Au plan international aussi, une prise de conscience a eu lieu au sujet des efforts à déployer pour rationaliser l'utilisation des ressources et pour relever les défis de notre temps. L'UE a adopté sa Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources et l'OCDE sa Stratégie pour une croissance verte. L'économie verte, placée dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, a également constitué le thème central du sommet des Nations Unies Rio+20 de l'été 2012.

Le 6 septembre 2012, le parti des Verts a déposé son initiative «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)», qui vise à ancrer durablement dans la Constitution l'objectif suivant: «L'«empreinte écologique» de la Suisse est réduite d'ici à 2050 de manière à ce que, extrapolée à la population mondiale, elle ne dépasse pas un équivalent planète.» L'initiative engage la Confédération à fixer des objectifs à moyen et à long terme et à rendre compte de la réalisation des objectifs au début de chaque législature. Pour mettre en place une économie verte, il faut que la Confédération puisse promouvoir la recherche et l'innovation, édicter des directives concernant les produits et prendre des mesures d'ordre fiscal. Le Conseil fédéral a décidé le 27 février 2013 d'opposer à l'initiative un contre-projet indirect consistant en une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Prévoyant notamment des mesures dans les domaines prioritaires «Consommation et production» ainsi que «Déchets et matières premières» du plan d'action Economie verte (cf. chapitre 7), ce contre-projet permettrait de répondre à une partie des préoccupations exprimées dans l'initiative sans avoir à modifier la Constitution.

La deuxième partie du présent rapport se consacre à l'analyse des pressions exercées sur les ressources naturelles à l'échelle de la Suisse et de la planète, aux opportunités pour l'économie et à la définition des besoins d'agir. Sur la base de cet état des lieux, un concept de mise en œuvre a été élaboré, de même qu'un plan d'action résumant les mesures concrètes à adopter.

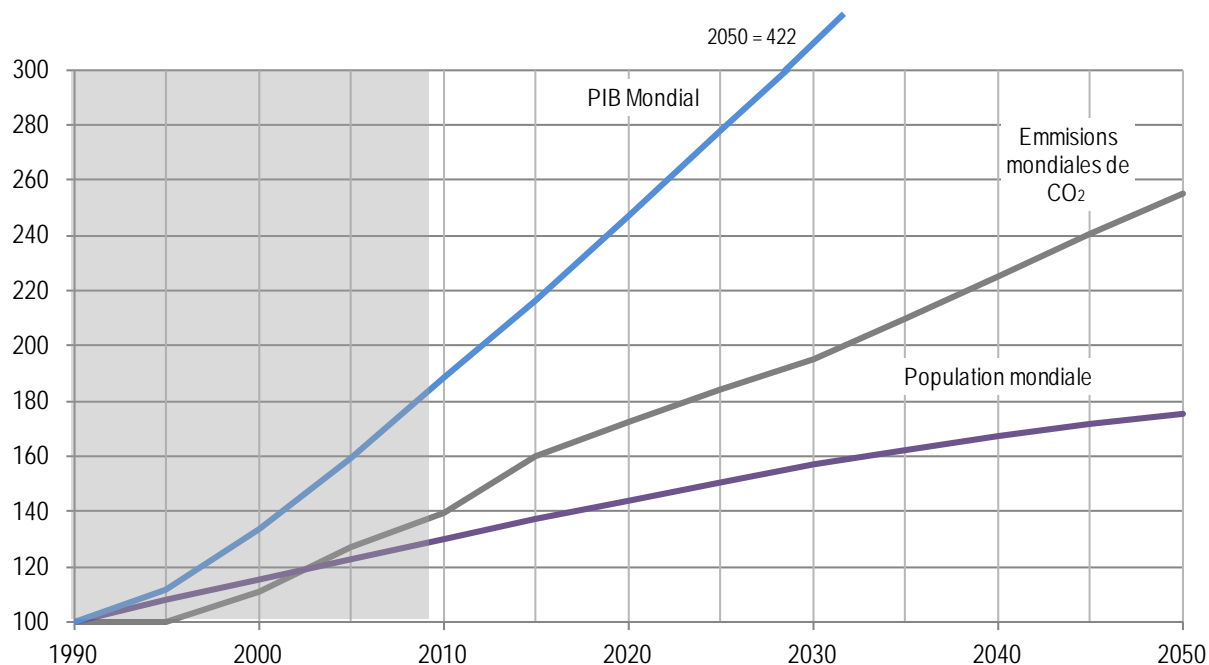
2 Pression exercée sur les ressources naturelles à l'échelle planétaire

2.1 Consommation mondiale de ressources naturelles

Les dernières décennies se sont caractérisées par une forte croissance économique à l'échelle mondiale. La performance économique mondiale a presque doublé depuis 1990 (cf. Figure 2), alors que dans le même laps de temps, les émissions globales de CO₂ et la consommation de matières premières a augmenté de quelque 40%. Selon les perspectives publiées par l'OCDE (2012) et la Banque mondiale (2012), le volume de l'économie mondia-

le pourrait être multiplié par quatre environ d'ici 2050, avec ce que cela représente en termes d'utilisation de ressources naturelles (cf. Figure 2).

Figure 2: Tendances mondiales: PIB, population et émissions de CO₂ depuis 1990 et projection jusqu'en 2050



Sources: émissions de CO₂: OCDE 2012 (scénario de référence); croissance démographique: ONU-DAES (scénario moyen); croissance économique: Banque mondiale 2012 et PNUE 2011c (scénario «business as usual»). Indexé sur 1990=100.

La croissance démographique est un autre moteur important de cet accroissement constant de la consommation: Entre 1990 et 2010, la population mondiale a augmenté de 30%. De 7 milliards aujourd'hui, elle devrait passer à plus de 9 milliards d'ici 2050.

La croissance économique et la croissance démographique exercent une pression toujours plus forte sur les ressources naturelles. Le Tableau 1 décrit l'état des principales ressources naturelles et leur évolution probable si rien n'est fait pour infléchir la tendance. Le niveau de consommation actuel dépasse déjà largement, par endroits, les charges maximales admissibles et les facultés de régénération naturelles de la terre (Rockström et al., 2009). Le PNUE (2011a) prévoit quant à lui que si les pays industrialisés ne changent rien à leurs habitudes et que la consommation par habitant continue d'augmenter dans les pays en développement, la consommation mondiale de ressources devrait tripler d'ici 2050. L'OCDE (2012) estime pour sa part que des changements climatiques déstabilisants, une réduction drastique de la biodiversité, des pénuries d'eau et de graves problèmes sanitaires sont maintenant inévitables.

Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD, 2010) calcule que dans un tel contexte, il nous faudrait utiliser entre quatre et dix fois plus efficacement nos ressources à l'échelle du globe pour éviter des conséquences graves à long terme. Les améliorations nécessaires dépendront toutefois du développement économique et démographique.

Tant en termes de disponibilité des ressources naturelles essentielles que du point de vue de l'évolution attendue, l'humanité se trouve dans une situation alarmante (cf. Tableau 1). C'est ce contexte inquiétant et les immenses défis auxquels se trouve confrontée la communauté mondiale qui ont motivé les diverses initiatives et stratégies pour une économie verte qui ont vu le jour ces dernières années au niveau international (cf. chiffre 2.2 ci-après).

Tableau 1: Utilisation de ressources naturelles à l'échelle planétaire

Situation actuelle	Evolution probable
Climat Emissions totales de gaz à effet de serre trop importantes. Les conséquences du changement climatique deviennent perceptibles (températures, précipitations, etc.) (IPCC 2007) 	Les émissions de gaz à effet de serre continueront d'augmenter à l'échelle planétaire (IPCC 2007). 
Biodiversité Taux de disparition largement supérieur à la dynamique naturelle. Perte d'habitats naturels et de ressources génétiques à grande échelle (Rockström 2009, OCDE 2012). 	La pression exercée sur la biodiversité continue d'augmenter (PNUE 2012a). 
Terres / sols Dégradation de surfaces forestières et de terres cultivées (PNUE 2009, FAO 2006) et désertification (PNUE 2012a) à grande échelle. 	La pression sur les surfaces agricoles et forestières s'accroît du fait de l'exploitation intensive et des réaffectations (OCDE 2012). 
Pollution atmosphérique Taux de pollution alarmants dans les villes et près des zones industrielles, surtout dans les pays en développement et les pays émergents (Pozzer et al. 2012, OCDE 2012). 	La pollution continuera de s'aggraver (Pozzer et al. 2012, OCDE 2012). 
Eau Graves pénuries d'eau régionales et, en de nombreux endroits, dégradation de la qualité de l'eau (OCDE 2012). 	Les ressources en eau exploitables continueront de se raréfier (PNUE 2012a). 
Energie Niveau très élevé de la consommation globale, qui reste très largement axée sur les énergies fossiles (OCDE 2012). 	La consommation d'énergie continue s'accroître, tout comme les émissions et la pression sur la biomasse; des pénuries s'annoncent. (OCDE 2012) 
Consommation de matériaux Extraction et consommation de matières premières à grande échelle (métaux p. ex.) (PNUE 2012b). 	La consommation continue d'augmenter. (PNUE 2012b). 

Compilation et évaluation: OFEV

2.2 Efforts en cours au plan international

Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources

Au niveau de l'UE, la «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» (CE 2011) concrétise les stratégies de protection des ressources naturelles tout en définissant des mesures de renforcement de l'économie. A l'horizon 2050, elle développe la vision d'une économie respectueuse des ressources et des limites de notre planète, avec pour corollaires la gestion durable des ressources naturelles (matières premières, énergies, eau, air, sol, terres), la réalisation des objectifs climatiques et la sauvegarde de la biodiver-

sité. La feuille de route s'inscrit dans l'initiative phare «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», qui a pour but d'assurer que les stratégies en matière d'énergie, de climat, de recherche, d'innovation, de transports, d'agriculture et d'environnement aboutissent effectivement à une gestion plus respectueuse des ressources. Cette initiative phare fait elle-même partie de la stratégie de croissance «Europe 2020», qui s'articule sur 10 ans.

La feuille de route pose un certain nombre de jalons jusqu'en 2020 et décrit les actions nécessaires pour réaliser les objectifs correspondants. Sur nombre de points essentiels, les objectifs de l'UE et ceux de la Suisse coïncident, notamment:

- mettre en place des signaux de prix appropriés et des informations environnementales claires pour les produits et les services;
- définir une méthode commune permettant aux Etats et aux acteurs de l'économie de mesurer et de comparer les incidences environnementales des produits et des services tout au long de leur cycle de vie;
- définir des normes de performance environnementale minimales qui entraînent la disparition des produits les plus gourmands en ressources;
- Utiliser les déchets comme une ressource (recyclage et réutilisation).

A l'issue d'une consultation approfondie, les parties doivent définir des objectifs et des mesures concrets pour la fin 2013.

Se fondant sur la feuille de route de l'UE, l'Allemagne (Gouvernement fédéral d'Allemagne 2012) et l'Autriche (Lebensministerium 2012) ont chacune élaboré une stratégie nationale et un plan d'action visant à instaurer une économie verte. Le programme allemand «ProgRess» de promotion d'une utilisation efficace des ressources vise à doubler d'ici 2020 la productivité des matières premières par rapport à 1994.

Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte

La stratégie de l'OCDE (2011) pour une croissance verte vise un changement en profondeur de notre actuel modèle économique. Elle décrit les besoins urgents et détaille les coûts considérables de l'inaction mais aussi les opportunités d'un tel changement pour l'économie. Les modèles de croissance et les mesures visant à stimuler celle-ci doivent prendre davantage en compte l'utilisation de ressources naturelles au titre de la production et de la consommation de biens et de services.

Ses axes stratégiques principaux, qui coïncident dans une large mesure avec ceux de la Suisse, sont les suivants:

- promouvoir les innovations et investir dans les technologies vertes, afin d'accélérer la transition vers une croissance verte;
- internaliser les effets externes;
- renforcer la demande de biens et de services respectueux de l'environnement et améliorer l'information concernant ceux-ci;
- mesurer le progrès à l'aide d'indicateurs appropriés.

Les futurs travaux de l'OCDE viseront en premier lieu à soutenir les pays dans leur transition vers une économie verte, notamment par le biais des recommandations formulées dans ses examens par pays concernant les politiques de croissance, d'investissement et de protection de l'environnement.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 et économie verte

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio, avec pour objectif de renouveler l'engagement des Etats membres en faveur du développement durable, de mettre une première fois à l'ordre du jour mondial l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et de renforcer la gouvernance internationale axée sur le développement durable. Bien que le groupe des pays en développement et des pays émergents conteste la notion d'économie verte, craignant par exemple qu'elle n'entraîne l'imposition de nouveaux obstacles au commerce, celle-ci a été globalement reconnue comme un moyen important de contribuer à l'avènement du développement durable. La conférence a en particulier démontré la nécessité pour les Etats, les organisations et le secteur privé de prendre des mesures appropriées pour mettre en place une économie verte. Aux termes du document final «L'Avenir que nous voulons» (ONU 2012), la transition vers une économie verte a pour but d'assurer le bien-être à long terme des populations, de préserver les ressources naturelles et de réduire la pauvreté et les inégalités. L'innovation, les technologies propres et l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux externes sont appelées à jouer un rôle déterminant à cet égard.

3 L'utilisation des ressources naturelles en Suisse















Le rapport Environnement Suisse 2011 (OFEV/OFS 2011) montre toute l'ampleur de la surexploitation des ressources naturelles en Suisse, où le changement climatique et ses conséquences se font d'ores et déjà clairement sentir (cf. Conseil fédéral, 2012c). Nombre de ressources naturelles comme la biodiversité et les sols sont soumises à une pression aussi soutenue que constante. Nous imperméabilisons par exemple pas loin de 1 m² de terres arables par seconde, qui perdent ainsi leur fonction dans la production de denrées alimentaires ou la régulation du régime des eaux, ainsi que leur rôle d'habitat pour de nombreuses espèces vivantes.

Des succès ont certes été enregistrés ces dernières années, notamment en matière de protection des eaux et de l'air. Les émissions de dioxyde de soufre ont été réduites de plus de 80% par rapport à leur niveau de 1990, et celles de microparticules contenant du plomb de plus de 90%. Les concentrations de poussières fines, d'ozone, d'oxyde d'azote et d'ammoniac restent toutefois excessives par rapport aux valeurs limites définies dans la législation et continuent de nuire à la santé de la population comme à celle des écosystèmes naturels. La quantité de déchets par personne continue pour sa part d'augmenter, et atteignait 700 kilos par an et par personne en 2010 (OFEV/OFS 2011).

L'ensemble des besoins matériels en Suisse a augmenté de 14% depuis 1990, pour atteindre 120 kg par jour et par habitant en 2010 (OFS 2012c). La consommation de métaux a atteint 2,3 millions de tonnes en 2010 (OFS, 2012a). Or les métaux sont particulièrement problématiques pour l'environnement (Jungbluth et al. 2012).

Le Tableau 2 résume la situation pour les principales ressources naturelles en Suisse ainsi que l'évolution probable.

Tableau 2: Consommation des principales ressources naturelles en Suisse

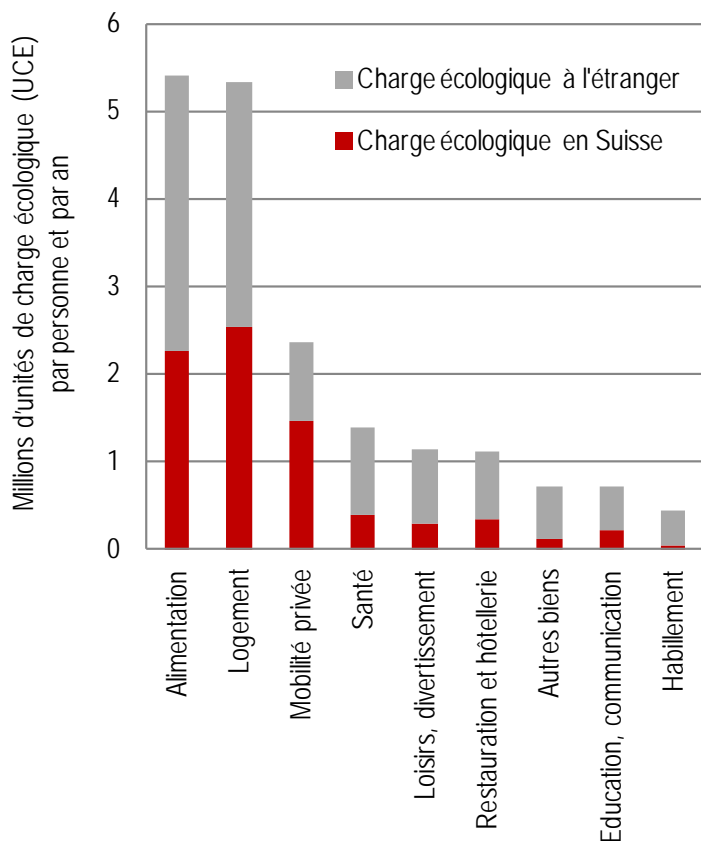
Situation actuelle	Evolution probable	Impacts de la Suisse au niveau mondial
Climat Les émissions de gaz à effet de serre dépassent les 50 mio t d'éq-CO ₂ . Objectifs de Kyoto atteignables uniquement moyennant achat de certificats étrangers (OFEV/OFS 2011). 	Révision de la loi sur le CO ₂ ; mesures supplémentaires introduites pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. 	Les importations d'énergie grise sous la forme de produits dégagent quasi autant de gaz à effet de serre à l'étranger que les émissions directes dans le pays (OFEV 2007).
Terres / sols L'imperméabilisation des sols se poursuit. Si les apports de substances nocives diminuent, certains problèmes de pollution persistent (OFEV/OFS 2011). 	Pas de changement. 	Besoins importants de sol à l'étranger, pour l'importation de biens agricoles notamment (SERI 2011).
Biodiversité La biodiversité est fortement menacée, sa sauvegarde n'est pas assurée à long terme. Cela se reflète dans l'état des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique (OFEV 2012b). 	La pression reste constante, voire augmente. Diminution de la qualité des écosystèmes. Recul des populations pour certaines espèces. Invasion et/ou dissémination invasive de nouvelles espèces 	Dommages à la biodiversité à l'étranger par l'importation de biens et de matières premières dont la production entraîne la dégradation d'habitats. (PNUE 2010 et SERI 2011)
Air Amélioration générale, à quelques problèmes près, dont les microparticules, les apports excessifs d'azote (ammoniac, oxydes d'azote) et d'ozone (OFEV/OFS 2011) 	Emissions directes en diminution (OFEV/OFS 2011) 	Pollution atmosphérique générée par la production et le transport des biens importés par la Suisse (Jungbluth et al. 2012)
Eau Consommation non problématique jusqu'ici, qualité de l'eau élevée. Quelques problèmes avec les nitrates et les micropolluants (OFEV/OFS 2011). 	Des mesures sont prises pour lutter contre les micropolluants. 	La consommation indirecte d'eau résultant de l'importation de produits peut aggraver les pénuries d'eau dans certaines régions (DDC 2012)
Energie 80% environ de la consommation finale sont couverts par des sources non renouvelables (énergies fossiles, nucléaire) (OFEN 2011). 	Consommation finale totale en augmentation (OFS 2012c). La production d'énergies renouvelables s'accroît (OFEN 2011). 	Consommation d'énergie grise par la production et le transport de biens importés en Suisse. L'extraction et le transport des agents énergétiques génèrent d'importantes nuisances environnementales (PNUE 2010, Jungbluth et al. 2012)
Consommation de matériaux L'ensemble des besoins matériels (y c. flux cachés à l'étranger) dépasse 40 tonnes par habitant et par an (OFS 2012c). 	L'ensemble des besoins matériels augmente (OFS 2012c). 	68% des matériaux utilisés en Suisse en 2010 provenaient de l'étranger (OFS 2012a).

Compilation et évaluation: OFEV

Comme le montre la colonne 3 du Tableau 2, notre consommation a des répercussions importantes sur l'environnement non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger, par le biais des produits que nous importons. Toutes les phases du cycle de vie d'un produit (production, transport, utilisation, élimination) ne concernant pas la Suisse, plus de la moitié de l'impact environnemental global de la consommation suisse se fait sentir à l'étranger (OFEV 2011). D'autres pays européens «exportent» eux aussi une large proportion de leurs nuisances environnementales (EC-JRC 2012, SERI 2011). Mais c'est particulièrement vrai pour la Suisse, petite économie ouverte sur le monde et dotée d'un important secteur de services.

Parmi les biens qui génèrent des nuisances particulièrement élevées sur l'entier de leur cycle de vie, on trouve les agents énergétiques fossiles et les équipements consommateurs d'énergie, mais aussi le béton, les graisses et les huiles, les fertilisants, les pesticides, les herbicides, les fongicides, les fourrages, les vêtements et les textiles. C'est ce que permet de visualiser par exemple la méthode de la saturation écologique. La pondération des divers problèmes environnementaux et leur conversion en unités de charge écologique (UCE) se fondent sur les objectifs de la politique environnementale suisse. En regroupant les produits par secteurs de consommation, on constate que les secteurs les plus «lourds» sont l'alimentation, le logement et la mobilité privée (cf. Figure 3). Ensemble, ils sont responsables pour plus des deux tiers des atteintes à l'environnement liées à la consommation en Suisse (OFEV 2011). Ce résultat coïncide du reste avec les conclusions d'études semblables menées dans les pays de l'UE (AEE 2010, Faber et al. 2012).

Figure 3: Atteintes environnementales liées à la consommation en Suisse, par domaine de consommation



Source: OFEV 2011.

Près de 30% des atteintes sont imputables au domaine de l'**alimentation**. La production des denrées alimentaires nécessite tout d'abord de très grandes surfaces de terrain. Si l'on y ajoute la consommation d'énergie et l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais, les atteintes à l'environnement liées à l'agriculture sont tout à fait considérables.

Dans le domaine du **logement**, la charge environnementale est avant tout liée à la consommation d'électricité et au chauffage des habitations, ainsi qu'aux matériaux de construction et aux nombreux produits chimiques utilisés au quotidien dans un ménage.

Pour ce qui est de la **mobilité**, les principaux problèmes tiennent aux émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion des carburants, mais également à la pollution atmosphérique et à la pollution sonore, sans oublier l'emprise au sol des infrastructures de transport et la dégradation du paysage qu'elles représentent.

Etant donnée sa relative pauvreté en matières premières, la Suisse est fortement dépendante de l'étranger. Les importations de matériaux ont augmenté d'environ 11% entre 1990 et 2010 (OFS 2012c). En 2010, la Suisse a importé 6,6 tonnes de matériaux par habitant, dont 2,4 tonnes environ d'agents énergétiques fossiles, 1,6 tonne de minéraux non métalliques (gravier ou ciment p. ex.), 1,1 tonne de biomasse (denrées alimentaires et bois, p. ex.) et près de 800 kg de métaux (OFS 2012a). Une partie des matériaux importés intègre les processus de production pour quitter à nouveau la Suisse sous la forme de produits d'exportation. Il s'agit là de tendances significatives au plan de l'écologie, car l'augmentation de la demande entraîne une aggravation des atteintes à l'environnement du fait de l'extraction, du transport, du traitement et de l'élimination des matériaux.

De l'empreinte écologique totale de la Suisse, la moitié environ est imputable à la demande en énergie de l'industrie, des transports et du logement (avec des répercussions sur le climat, l'air, etc.) et à l'utilisation du sol sur le territoire suisse. Parmi les mesures importantes qui ont d'ores et déjà été conçues et mises en œuvre en vue de réduire cette part, il convient de citer la Stratégie énergétique 2050, ainsi que les politiques climatiques et d'organisation du territoire.

Une partie tout aussi importante de notre empreinte écologique est à chercher du côté des biens de consommation et des matières premières nécessaires à leur fabrication. Il faudra consentir des efforts supplémentaires dans ce domaine pour réduire la pression exercée sur les matières premières sur l'entier du cycle de vie de ces produits.

4 Renforcement de l'économie

Par sa forte capacité d'innovation, la Suisse contribue non seulement à optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources, mais elle crée également des emplois, de nouvelles sources de revenus et du bien-être. La force d'innovation de l'économie suisse ouvre de nouveaux marchés aux technologies et aux produits respectueux des ressources, alors que les technologies visant à rationaliser notre consommation de ressources peuvent aider les entreprises suisses à faire des économies de coûts substantielles. Près de la moitié des coûts liés à la production industrielle sont imputables aux matières premières. Selon une étude réalisée en Allemagne, les entreprises pourraient économiser jusqu'à 20% sur les matériaux en exploitant pleinement ce potentiel d'optimisation (Kristof 2010).

Une économie ne peut rester performante que si elle dispose de suffisamment de ressources naturelles comme les métaux ou les matières premières agricoles. C'est pourquoi l'économie a elle-même intérêt à veiller à ce que les ressources naturelles restent disponibles sur le long terme et à réduire les risques pouvant peser sur l'approvisionnement.

L'importance économique des technologies économes en ressources (cleantech) a été mesurée dans une étude menée par Ernst Basler & Partner et Nowak (2009). Selon celle-ci, quelque 160 000 personnes étaient actives dans le secteur des cleantech en Suisse en 2008. Avec une création de valeur brute annuelle de 18 à 20 milliards de francs, les cleantech contribuent à hauteur de 3 à 3,5% au PIB de la Suisse (voir Tableau 3).

Tableau 3: *Cleantech: emploi et création de valeur brute en Suisse, 2008*

Emplois [val. absolue]	Emplois [%]	Création de valeur brute [val. absolue]	Création de valeur brute [% du PIB]
155 000 à 160 000	4,5 %	18 à 20 mrds CHF	3,0 % à 3,5 %

Source: EBP et Nowak 2009.

Comme le montrent plusieurs études réalisées dans le monde, les perspectives de croissance des cleantech sont considérables. Les auteurs du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD, 2010) estiment par exemple dans leur étude «Vision 2050» que la création de valeur dans les branches étroitement liées à l'environnement (énergie, agriculture, eau, etc.) devrait s'accroître de près de 4100 milliards de dollars d'ici 2050 (cf. Tableau 4).

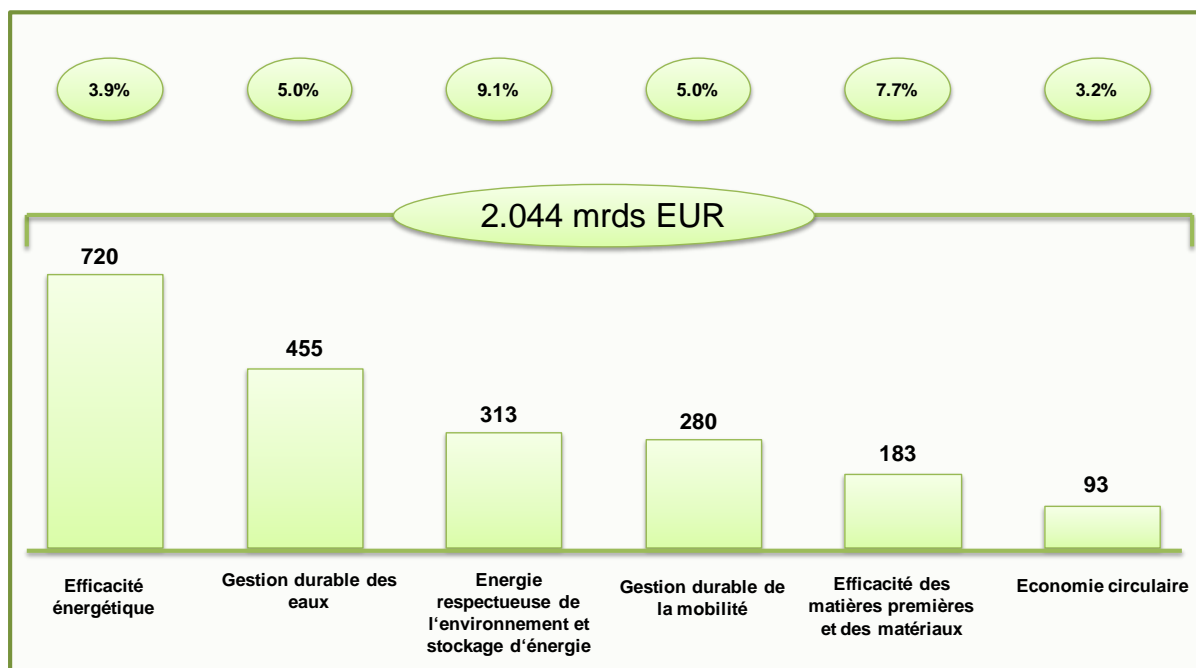
Tableau 4: *Accroissement potentiel de la création de valeur d'ici 2050, grâce à l'économie verte*

Branche	Valeur 2050 (en billions de dollars; base: prix de 2008; valeurs moyennes, fourchette entre parenthèses)
Secteur de l'énergie	2,0 (1,0 – 3,0)
Sylviculture	0,2 (0,1 – 0,3)
Agriculture et denrées alimentaires	1,2 (0,6 – 1,8)
Eau	0,2 (0,1 – 0,3)
Métaux	0,5 (0,2 – 0,7)
Total ressources naturelles	4,1 (2,0 – 6,1)
Santé et éducation	2,1 (0,8 – 3,5)
Total général	6,2 (2,8 – 9,6)

Source: WBCSD 2010, fondé sur les estimations de PwC sur la base des données fournies par l'AIE, l'OCDE et la Banque mondiale.

C'est à des conclusions similaires que parvient l'étude réalisée par la société Roland Berger Strategy Consultants, citée dans l'atlas des technologies environnementales pour l'Allemagne (BMU, 2012). Elle situe le volume de marché actuel des cleantech aux alentours de 2 044 milliards d'euros et s'attend à des taux de croissance de 3 à 9% par an jusqu'en 2025 dans les différents secteurs des cleantech (cf. Figure 4).

Figure 4: Volume de marché global et prévisions de croissance 2011-2025 pour les différents secteurs des cleantech



Source: Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU, 2012).

C'est dans les domaines de la gestion des déchets et de l'utilisation efficace des ressources que les entreprises suisses ont réalisé la majeure partie de leurs exportations entre 2000 et 2007, avec près de 40% de toutes les exportations du secteur des cleantech (Fraunhofer ISI 2011). Comme le démontrent les exemples suivants, il subsiste un potentiel de création de valeur inexploité dans ces domaines.

Exemple n° 1: Recyclage des matières premières (économie circulaire)

Le recyclage permet de créer de la valeur ajoutée à partir des déchets, par l'extraction de matières secondaires destinées à la production. En recyclant les matières premières, de nombreuses entreprises suisses contribuent à améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'économie. Le phosphore, par exemple, essentiel pour l'agriculture mais disponible en quantités limitées, peut être récupéré dans les boues d'épuration. On peut aussi récupérer des métaux comme le fer ou le zinc dans les résidus d'incinération des déchets ménagers ou industriels, et les réutiliser pour la production d'acier ou de batteries. Chaque tonne de déchets contient environ 30 kilos de métaux comme du fer, du cuivre, du zinc ou de l'or, pour ne citer que ceux-là.

Exemple n° 2: Accroître l'efficacité des matériaux dans le secteur du bâtiment

Dans le domaine du bâtiment, il est possible de remplacer les matériaux usuels comme le béton ou le polystyrène par des matières premières renouvelables, moins nuisibles pour l'environnement. De nouveaux matériaux à base de fibres naturelles peuvent profiter de marchés en croissance. La ressource indigène qu'est le bois, matériau aussi avantageux que robuste et durable, acquiert ainsi une importance toujours plus grande dans le secteur de la construction.

La substance bâtie est notre plus abondante source de matières premières. Les bâtiments et les ouvrages de génie civil recèlent quelque 2,3 milliards de tonnes de matériaux comme du béton, de la maçonnerie, des matériaux de démolition des routes, du bois et des métaux. Puiser dans ce stock permet d'économiser des matières premières et de diminuer la dépendance du secteur du bâtiment à l'égard des matières premières primaires.

Dans le cadre de son programme d'économie de ressources (ProgRess), le Gouvernement fédéral d'Allemagne (2012) a notamment mandaté une étude évaluant le potentiel de marché de l'économie circulaire. Comme le montrent les résultats de l'étude, le taux de croissance annuel du marché des installations de traitement des déchets et de recyclage se situe aux environs de 3%. Pour les procédés élaborés de recyclage, comme les techniques de tri rapide des différents types de plastiques, l'étude prédit même des taux de croissance de 15% par an jusqu'en 2020.

5 Le concept de mise en œuvre de l'économie verte

La Figure 5 présente le concept de mise en œuvre de l'économie verte. L'objectif est de mettre en place un système économique à la fois économe en ressources naturelles et performante, qui améliore globalement notre niveau de bien-être. Pour cela, il faut d'une part que les politiques en place déploient leurs effets (cf. colonne de gauche dans la figure) et d'autre part que nous augmentions l'efficacité des ressources, tant au plan des matières premières qu'à celui des biens de consommation (cf. colonne de droite dans la figure).

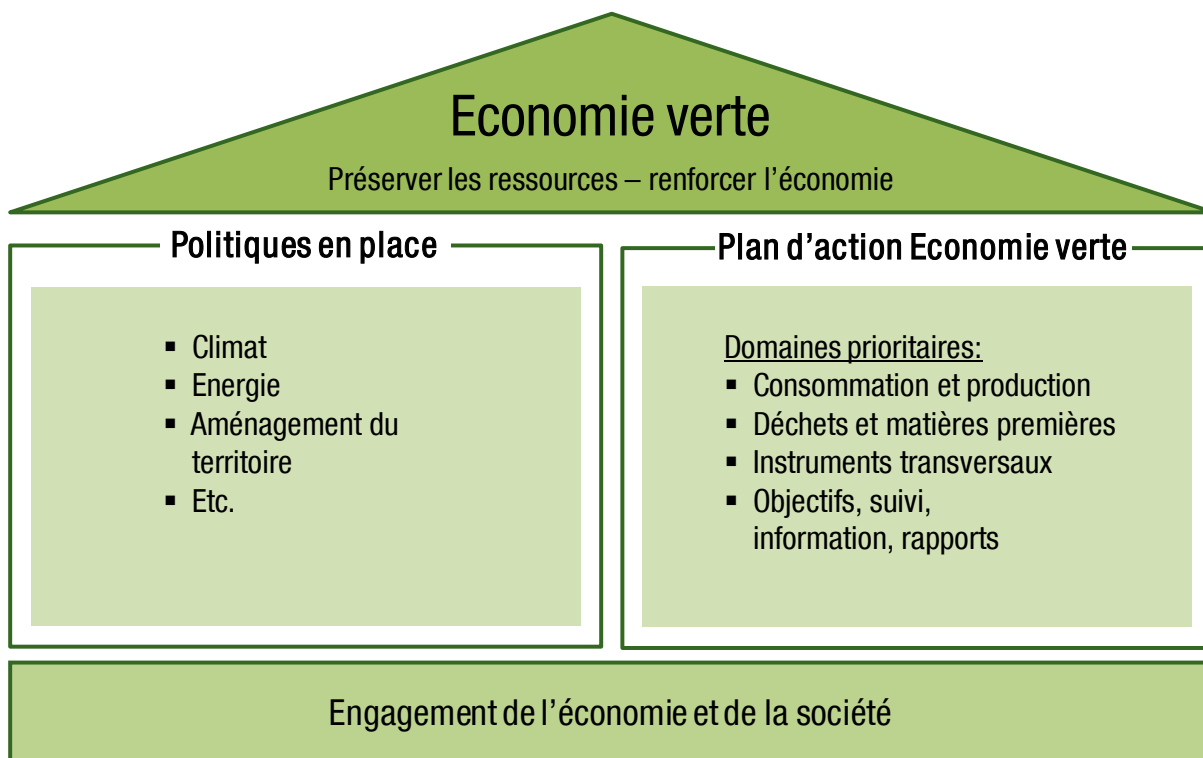
La contribution importante des politiques actuelles visant à protéger l'environnement et à réduire l'utilisation de ressources naturelles est présentée au chapitre 6. Les autres mesures devant contribuer de façon décisive à l'avènement d'une économie verte sont décrites au chapitre 7, dans le cadre du Plan d'action Economie verte.

Pour réussir la transition, il faut bien évidemment que l'Etat offre un cadre prévisible, favorable à l'innovation, mais cette seule condition ne sera pas suffisante. Il faudra également que l'économie et la société s'engagent volontairement et résolument sur cette voie. A cet égard, l'économie joue un rôle de tout premier ordre. La place économique suisse a d'ailleurs bien compris où étaient ses intérêts: elle assume d'ores et déjà une part de responsabilité dans la transition vers une économie verte et nombre d'entreprises ont réalisé des progrès importants en matière de gestion des ressources et d'efficacité énergétique. Il faut maintenant que ce mouvement se généralise et se renforce encore, car la place économique suisse est étroitement dépendante de la qualité et de la sécurité d'approvisionnement en ressources naturelles.

Un système de formation et de recherche des plus avancés et un contexte économique favorisant l'innovation maximisent nos chances de progresser à la fois sur la voie de l'écologie et de la compétitivité, en profitant des immenses opportunités qu'offrent les technologies vertes en termes de croissance et d'emploi. Les pistes à suivre en la matière sont par exemple

l'investissement dans les technologies, les processus et les produits économes en ressources, mais aussi le développement de compétences «vertes» dans le domaine de la formation et d'aptitudes entrepreneuriales dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources.

Figure 5: Concept de mise en œuvre de l'économie verte



Source: OFEV

6 Politiques sectorielles contribuant à la transition vers une économie verte

Diverses politiques sectorielles contribuent d'ores et déjà de manière importante à la réduction des atteintes à l'environnement et à l'avènement d'une économie plus respectueuse de l'environnement.

Le rapport sur la **politique de croissance 2012 – 2015**, tout d'abord, définit des champs d'action pour soutenir la prospérité future de la Suisse, en mettant l'accent sur un accroissement de la productivité du travail. Pour la période 2012 – 2015, les six champs d'action existants de la politique de croissance se voient enrichis d'un septième, intitulé «Garantir la pérennité des ressources tirées de l'environnement» et visant à tenir compte du caractère limité des ressources naturelles tout en favorisant la croissance. La prise en considération des capacités de régénération du climat terrestre et le respect des limites à ne pas dépasser en matière de pollution de l'environnement est l'un des piliers de notre prospérité économique à long terme.

Les mesures définies dans la **Politique climatique après 2012** contribuent elles aussi de façon essentielle à la réalisation des objectifs de l'économie verte. La loi révisée sur le CO₂ entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, qui définit les objectifs et mesures de la période 2013 à 2020, engage la Suisse à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% au moins

d'ici à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Les mesures appliquées au cours de la période 2008-2012 doivent être reconduites et affinées, ce qui améliorera la sécurité des entreprises en termes de planification (taxe CO₂ sur les combustibles, programme d'assainissement des bâtiments, renforcement des efforts consentis dans la formation, la recherche et le développement pour s'adapter aux changements climatiques, etc.). Toutes ces mesures ont pour but de rentabiliser les investissements dans les technologies pauvres en émissions et économes en ressources, ce qui contribuera de façon notable à la transition vers une économie verte.

Les mesures définies dans la **Stratégie énergétique 2050** pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, ainsi que les instruments transversaux des domaines de l'information et de l'économie de marché, constituent également des conditions essentielles pour la transition vers une économie verte. En mai 2011, le Conseil fédéral optait pour l'abandon progressif du nucléaire. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie après l'abandon de l'énergie nucléaire, il mise en premier lieu sur l'amélioration de notre efficacité énergétique, sur le développement des énergies renouvelables, ainsi que provisoirement et dans la mesure où cela sera nécessaire, sur les installations de couplage chaleur-force et les centrales à gaz à cycle combiné. En septembre 2012, il a mis en consultation un premier paquet de mesures pour la transformation progressive de l'approvisionnement énergétique suisse. Pour ce qui est de notre consommation d'énergie *indirecte* par le biais des biens importés (production et transport à l'étranger), la stratégie énergétique 2050 laisse quelque peu cette problématique de côté.

Etant données ses incidences importantes sur l'environnement (dans les domaines du climat, de l'air, du bruit et des sols avant tout) et l'augmentation rapide du volume de trafic, sans oublier l'importance capitale que revêt une bonne desserte pour l'économie et la population, la **politique des transports** est l'une des clefs de la transition vers une économie verte. Les projets en discussion comme celui du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), et le débat concernant la suppression des incitations négatives liées à la déduction des frais de transport, les projets d'agglomération Transports et urbanisation, les plans d'extension du réseau de routes nationales, ainsi que la tarification de la mobilité (mobility pricing) en tant que mesure à long terme peuvent eux aussi contribuer de façon non négligeable à l'avènement d'une économie verte (par l'internalisation des coûts externes notamment).

La **politique de la biodiversité** vise quant à elle à protéger la diversité des habitats et des espèces, ainsi que la diversité génétique. La Stratégie Biodiversité Suisse, adoptée par le Conseil fédéral en avril 2012, définit dix objectifs stratégiques. Parmi ceux-ci, les mesures favorisant une utilisation durable des ressources naturelles (dans les domaines de la sylviculture, de l'agriculture et du tourisme, p. ex.), le réexamen des incitations financières et le recensement des services rendus par les écosystèmes (en tant qu'indicateurs complémentaires de bien-être) contribuent de façon tangible à la mise en place d'une économie verte. Un plan d'action doit voir le jour d'ici mi-2014, qui devra regrouper des objectifs et mesures concrets.

Etant donné l'impact environnemental de la production de denrées alimentaires en Suisse et à l'étranger, la politique agricole joue elle aussi un rôle capital. La réforme introduite au milieu des années 1990 sur la base du nouvel article constitutionnel sur l'agriculture avait déjà entraîné des progrès considérables en matière environnementale par le biais des prestations

écologiques requises et des paiements directs écologiques. La **Politique agricole 2014 – 2017** axe davantage encore les paiements directs sur la fourniture de diverses prestations. Ses objectifs consistent à optimiser l'utilisation des matières premières et des ressources naturelles, à préserver la fertilité des sols, à améliorer la protection du climat, à promouvoir la biodiversité et à renforcer les modes de production respectueux des animaux et de l'environnement par le biais de contributions au système de production et par la promotion de modes de consommation durables.

L'objectif principal de la **Politique forestière 2020** menée par la Confédération est de créer des conditions générales favorables à une gestion durable, efficace et novatrice des forêts pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions. En approuvant la Politique forestière 2020 à l'automne 2011, le Conseil fédéral a posé les jalons d'une nouvelle approche destinée à atténuer le changement climatique, en misant sur l'exploitation ciblée de la matière première renouvelable qu'est le bois.

Par l'objectif premier qu'elle poursuit, à savoir assurer une utilisation mesurée du sol, la **politique d'aménagement du territoire** joue elle aussi un rôle de premier plan dans la transition vers une économie verte. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire en guise de contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage permet des avancées décisives en la matière, notamment pour prévenir le mitage du paysage. La mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires permettra elle aussi de poser des jalons importants sur la voie d'une limitation du milieu bâti.

Le Message concernant la **coopération internationale de la Suisse 2013 – 2016**, enfin, définit les objectifs stratégiques concernant la mise en place de processus de développement axés sur la durabilité et la transition vers une économie verte. La mise en œuvre de ces engagements dans une sélection de pays repose 1) sur des projets menés dans les secteurs suivants: exploitation durable des sols, sylviculture durable, préservation de la biodiversité, accès aux énergies renouvelables et efficacité énergétique, gestion durable de l'eau, renforcement des mécanismes financiers et de marché pour la protection du climat, méthodes d'extraction et de négoce des matières premières axées sur la durabilité, 2) sur la coopération avec des organisations de développement multilatérales (organisations des Nations Unies, Banque mondiale, banques régionales, fonds et réseaux mondiaux) et 3) sur la participation aux processus multilatéraux (Rio+20, p. ex.).

7 Plan d'action Economie verte

Pour mettre en place une économie verte, il est nécessaire de prendre des mesures concrètes supplémentaires. Ces mesures ont été sélectionnées sur la base d'une analyse des besoins, en tenant compte des politiques existantes et des six champs d'action définis dans la décision du Conseil fédéral relative à l'économie verte en date du 13 octobre 2010.

Les mesures à prendre selon le plan d'action ont pour but de faire avancer la transition économique dans quatre domaines prioritaires:

(1) Consommation et production: les modes actuels de consommation et de production des produits utilisent de grandes quantités de ressources et s'accompagnent de graves atteintes à l'environnement lors de l'extraction des matières premières, de la production, du transport,

de l'utilisation et de la valorisation. Pour initier un changement dans ce domaine, il s'agit d'améliorer l'information sur les aspects écologiques des produits et des gammes de produits des entreprises ainsi que de renforcer l'innovation. De plus, une coopération avec l'économie basée sur des engagements offrira l'opportunité de trouver de nouveaux gisements d'efficacité dans la consommation et dans la production.

(2) Déchets et matières premières: les matières premières devenant plus rares, leur extraction provoque des atteintes importantes à l'environnement. Utiliser plus efficacement les matières premières et boucler le cycle de vie des matériaux, en particulier en valorisant les déchets de la production et de la consommation, devront devenir des priorités. Il faut que la production de biens utilise moins de matières premières et génère moins de déchets. Dans ce domaine, l'efficacité des installations de traitement des déchets et des entreprises de production offre d'importantes possibilités d'optimisation, qui s'ajoutent aux efforts consentis pour réduire davantage la production de déchets.

(3) Instruments transversaux: le Masterplan Cleantech et l'écologisation du système fiscal sont deux dossiers qui ont une portée transversale. Mais comme une grande partie de notre impact sur l'environnement est causée à l'étranger, le levier national ne peut à lui seul nous permettre d'atteindre nos objectifs. La réduction de la charge globale qui pèse sur les ressources naturelles du fait de l'extraction des matières premières et de la production de biens demande également le déploiement d'efforts au niveau international en vue de favoriser l'avènement d'une économie verte. Il faut que la Suisse soit davantage présente pour soutenir ces efforts et les marquer de son empreinte.

(4) Objectifs, suivi, information, rapports: pour juger si la Suisse est sur la voie d'une économie verte, il s'agit d'assurer un suivi complet et de mesurer l'ensemble des progrès réalisés.

Cela implique notamment que l'on définisse des objectifs et que l'on présente des rapports sur les progrès accomplis. En outre, le dialogue avec le monde économique, mais aussi avec la communauté scientifique et la société civile, est important pour le développement de l'économie verte. Ce dialogue doit s'accompagner de mesures de sensibilisation, informant la population des conséquences de ses décisions et encourageant des comportements plus sobres.

Le Tableau 5 récapitule les domaines prioritaires du plan d'action ainsi que les mesures afférentes. Les six mesures définies dans la décision du Conseil fédéral relative à l'économie verte en date du 13 octobre 2010 sont intégrées dans le plan d'action car les travaux dans ces domaines sont encore en cours. Leur avancement et la suite des travaux ont été présentés dans la partie I du présent rapport, au chapitre 2.

Tableau 5: Vue d'ensemble du plan d'action: domaines prioritaires et mesures

Domaines prioritaires	Mesure (M)	Dép. resp.
Consommation et production	TIC axées sur une gestion efficace des ressources: M 1	DETEC
	Alimentation et déchets alimentaires: M 2, 3	DEFR
	Information sur les produits et les gammes de produits: M 4, 5, 6	DETEC
	Mise sur le marché: M 7	DETEC/DEFR
	Accords avec l'économie: M 8, 9	DETEC/DEFR
	Centre de compétences, réseau: M 10, 11	DETEC/DEFR
Déchets et matières premières	Mesures 12 à 18	DETEC/DDPS
Instruments transversaux	Engagement international: M 19, 20	DFAE/DETEC
	Masterplan Cleantech: mesures à part, cf. M 21	DEFR/DETEC
	Ecologisation du système fiscal: M 22	DFF/DETEC
Objectifs, suivi, information, rapports	Mesure 23 à 27	DETEC/DFI

7.1 Consommation et production

Les modes actuels de consommation et de production de biens utilisent de grandes quantités de ressources et s'accompagnent d'atteintes graves à l'environnement lors de l'extraction des matières premières, de la production, du transport, de l'utilisation et de la valorisation. Cela s'applique, par exemple, aux produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'aux denrées alimentaires et à beaucoup d'autres produits de consommation courante. A l'heure actuelle, les compétences réglementaires de la Confédération en ce qui concerne les produits sont limitées essentiellement aux domaines de la consommation d'énergie et de la valorisation des déchets. Il n'existe pas toujours des bases légales permettant à la Confédération d'intervenir dans d'autres domaines.

L'alimentation, par exemple, est à l'origine d'environ 30% des nuisances globales que nous faisons subir à l'environnement (OFEV 2011). Pour réduire notre impact sur l'environnement, nous devons non seulement rendre la production plus durable, mais aussi diminuer le gaspillage des denrées alimentaires et choisir une alimentation plus économe en ressources. La réduction de l'impact écologique des produits nécessite des mesures qui portent sur l'offre ainsi que sur la demande. Trop souvent, les consommateurs n'ont pas réellement conscience de l'impact qu'ont leurs décisions de consommation sur l'environnement et les ressources. La plupart du temps, ils ignorent quelles nuisances la production, la mise sur le marché, la consommation et l'élimination des différents biens occasionnent à l'environnement. Ils ne peuvent donc pas en tenir compte dans leurs choix. La transparence écologique des mar-

chés fait défaut en raison du manque d'informations environnementales sur de nombreux produits.

Si l'on considère la consommation mondiale des ressources naturelles, l'accent doit être mis sur des produits comme l'huile de palme, les biocarburants, le soja, les textiles ou le bois qui ne sont pas issus d'une production durable. Une grande partie de l'impact écologique de la consommation est causée à l'étranger. La production de certains biens (p. ex. l'huile de palme, le soja, certains bois tropicaux) provoque des nuisances importantes pour l'environnement, par exemple en augmentant la pollution des sols et les émissions de CO₂ ou en réduisant la biodiversité. Il n'existe quasiment aucune exigence minimale applicable à la mise sur le marché de ces produits et il faut pouvoir en édicter. Il est impératif également de promouvoir les normes internationales existantes applicables aux produits de cette nature.

Pour réussir le passage à une économie verte, il est crucial non seulement d'améliorer les conditions-cadres, mais aussi de motiver les entreprises à prendre des mesures librement consenties. Cette démarche peut être encouragée par des accords passés avec les pouvoirs publics. Le but est d'amener les milieux économiques à contribuer volontairement à une diminution substantielle des atteintes à l'environnement provoquées par les produits, et ce sur l'ensemble de leur cycle de vie. Si cette voie permet d'atteindre les objectifs attendus, on pourra éviter l'adoption de nouvelles prescriptions. En concluant ce type d'accords, les milieux économiques peuvent en outre jouer la carte de la transparence et faire connaître au public et aux responsables politiques leur engagement en faveur de la conservation des ressources naturelles ainsi que les progrès accomplis dans ce domaine.

Les innovations visant à rendre plus efficace l'utilisation des ressources et le recours généralisé à des technologies économes en ressources sont des facteurs clés pour avancer vers une économie verte. Par-delà les améliorations ponctuelles des processus, il est important d'exploiter les synergies entre les différentes compétences dans le domaine des sciences appliquées et de la technique afin d'optimiser des systèmes entiers.

Mesure 1: TIC axée sur une gestion efficace des ressources

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.2

Mesure 2: Réduction du gaspillage alimentaire

Environ un tiers des denrées alimentaires se perdent entre la récolte et la consommation, au niveau mondial (Gustavsson et al. 2011). Cet ordre de grandeur est vraisemblablement comparable en Suisse. Une grande partie de ce gaspillage pourrait être évitée. Certains pays et l'Union européenne ont déjà entrepris des efforts dans ce sens.

Des mesures visant à sensibiliser la population sont mises en œuvre d'ici 2014. Le dialogue actuellement en cours entre les parties prenantes pour convenir de mesures concrètes sera achevé à la mi-2013. Parallèlement, les connaissances sont approfondies et le cadre légal est réexaminé (service responsable: OFAG).

Mesure 3: Alimentation moins gourmande en ressources

Les modes d'alimentation actuels offrent un potentiel d'amélioration encore important du point de vue de l'environnement. Ce potentiel doit être mis en évidence et mieux exploité compte tenu des potentiels de l'agriculture. Il y a également des synergies à exploiter avec une alimentation saine.

En coordination avec le PNR 69 «Alimentation saine et production alimentaire durable» ainsi qu'avec la politique agricole 2014-2017, on identifie les défis et les potentiels associés à l'adoption par la population suisse d'une alimentation équilibrée et variée qui utilise moins de ressources. La réflexion prend également en considération la question de l'exploitation durable des surfaces agricoles utiles en Suisse. A cet effet, un dialogue est entamé avec les acteurs de la filière agro-alimentaire et des mesures sont élaborées (service responsable: OFAG).

Mesure 4: Amélioration des informations environnementales sur les produits

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.3

Mesure 5: Informations environnementales sur les gammes de produits

Pour parvenir à réduire notablement l'impact écologique des produits, il faut compléter les mesures relatives aux informations environnementales sur les produits par des mesures portant sur l'offre: les gammes de produits proposées doivent elles aussi être améliorées sur le plan écologique. La responsabilité de cette amélioration ne doit pas être laissée aux seuls consommateurs; elle doit également être assumée par les producteurs et distributeurs des produits.

Les producteurs et distributeurs doivent s'engager à évaluer les catégories de produits de leur assortiment qui jouent un rôle sensible dans l'épuisement ou la mise en danger des ressources naturelles en utilisant une méthodologie définie et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis. Des bases légales doivent être élaborées à cette fin, tout en tenant compte des engagements de la Suisse relevant du droit commercial.

Lors de l'élaboration de ces réglementations, des méthodes, conformes aux normes internationales applicables en la matière, doivent être mises au point pour l'évaluation des gammes de produits (p. ex. évaluation succincte [«screening»]) ainsi que pour le reporting (p. ex. en s'inspirant de l'initiative «Global Reporting Initiative», GRI). A moyen terme, ces mesures auront pour effet d'augmenter la qualité écologique de l'ensemble des produits. La charge de travail que représente l'évaluation des gammes de produits reste raisonnable grâce aux méthodes et instruments mis à disposition.

La suite des travaux sont effectués en collaboration avec les offices concernés ainsi que les détaillants, les producteurs, les organisations de consommateurs et de protection de l'environnement (service responsable: OFEV).

Mesure 6: Evaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement

La conclusion d'accords commerciaux au niveau international peut avoir une influence considérable sur la consommation de produits et sur les répercussions environnementales qui en découlent. C'est pourquoi, selon les cas, les catégories de produits sur lesquelles

portent des négociations donneront lieu à des études de faisabilité environnementale pour déterminer si les accords existants et les exigences minimales en vigueur dans le domaine de l'environnement sont respectés.

Ces études comportent plusieurs volets: une analyse de droit comparé des législations sur l'environnement et des engagements découlant des traités multilatéraux sur l'environnement qui lient chacun des partenaires commerciaux; une analyse des flux commerciaux pour détecter d'éventuels produits nocifs pour l'environnement; et une estimation du potentiel de développement des exportations et de la coopération dans le domaine des technologies optimisant l'utilisation des ressources. Pour concevoir concrètement ces études, on se référera en particulier à l'expérience d'autres Etats membres de l'OCDE en la matière.

La responsabilité de décider dans chaque cas si un examen est nécessaire revient au SECO, en accord étroit avec l'OFEV. Les enquêtes sont menées par le SECO ou l'OFEV selon les compétences attribuées.

Mesure 7: Exigences minimales applicables à la mise sur le marché

Beaucoup de produits mis sur le marché ont des propriétés problématiques sur le plan écologique. Lorsque ces produits ne contiennent pas de substances dangereuses pour l'environnement ou lorsque leur utilisation ne produit pas d'émissions nocives ou polluantes, il n'existe généralement pas de base légale permettant de prendre des mesures appropriées. Pour protéger le climat et la biodiversité, notamment, l'UE a par exemple adopté un règlement, qui entrera en vigueur le 3 mars 2013, visant à garantir que l'ensemble du bois commercialisé dans l'Union, qu'il ait une provenance européenne ou extra-européenne, a été récolté légalement (règlement UE n° 995/2010). L'application en Suisse d'une réglementation analogue requiert une base légale. Une nouvelle disposition ancrée dans la LPE habilite le Conseil fédéral à édicter, si nécessaire, des exigences minimales à caractère écologique applicables à la mise sur le marché de produits. Ce type d'exigences posées en matière de mise sur le marché doit être appliqué avec la plus grande retenue pour des raisons de politique commerciale. Le Conseil fédéral ne recourra à ce genre d'instruments qu'à une triple condition: si les produits ont des effets sensibles sur l'environnement, si des mesures librement consenties ou d'autres mesures moins radicales n'ont pas atteint l'effet voulu et si les exigences sont compatibles avec les engagements pris à l'échelon international. Ces exigences seront édictées en étroite coordination avec l'UE et tiendront compte des normes internationales existantes, dont le développement doit par ailleurs être encouragé.

L'OFEV étudie actuellement quelles sont les conditions générales requises pour édicter des exigences minimales de ce type.

La suite de la procédure en vue d'une adaptation de la LPE est engagée sur la base des travaux en cours relatifs aux conditions générales requises pour édicter des exigences minimales à caractère écologique applicables à la mise sur le marché de produits ainsi que sur la base des travaux préparatoires à l'introduction éventuelle d'une réglementation analogue au règlement de l'UE sur le commerce du bois (services responsables: OFEV, SECO).

Mesure 8: Accords librement consentis passés avec l'économie dans le domaine des produits

Il convient de rechercher des accords librement consentis avec l'économie principalement en ce qui concerne les produits ayant un impact écologique important. Ces accords peuvent avoir pour objet le respect de normes internationales ou de critères déterminés applicables à des produits ou encore l'amélioration écologique d'un assortiment ou d'une catégorie particulière de produits, par exemple.

Ces accords doivent prévoir des objectifs clairs et ambitieux pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, à atteindre dans un délai donné, des règles pour contrôler leur mise en œuvre ainsi que la remise de rapports réguliers au sujet des progrès accomplis. Ces rapports sont nécessaires pour que la mise en œuvre des accords soit efficace, transparente et crédible.

Les travaux afférents à ces accords, auxquels l'économie sera étroitement associée, débutent en 2013. La première phase consiste à clarifier le champ d'application, les buts et les destinataires de ces accords (service responsable: OFEV).

Mesure 9: Efficacité des standards internationaux applicables aux produits

On trouve en magasin quantité de produits gourmands en ressources alors qu'il existerait des alternatives plus respectueuses de l'environnement. Les standards et prescriptions applicables aux produits peuvent favoriser la fabrication de produits de substitution plus économes en ressources. Or, les standards existants ne concernent qu'un nombre limité de produits et ne portent pas toujours sur la totalité de leur cycle de vie ni sur l'ensemble des effets pertinents sur l'environnement.

Il importe de renforcer et de diffuser les standards volontaires internationaux existants et favorisant des modes de production moins gourmands en ressources. Cette mesure a pour but de favoriser la demande et la mise à disposition de produits optimisés sur le plan écologique. Il convient en outre de contrôler l'efficacité des standards du point de vue de leur contribution à la réduction de l'impact écologique des produits (service responsable: SECO).

Mesure 10: Centre de compétences consacré à l'efficacité de l'utilisation des ressources

Des innovations sont indispensables pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les processus de production et dans l'emploi des matières premières. En Suisse, les compétences en sciences et techniques appliquées dans ces domaines sont morcelées car détenues par un grand nombre d'institutions dans les domaines scientifique et économique. En raison de leur morcellement, ces compétences permettent à l'heure actuelle de réaliser des innovations portant sur des composants spécifiques qui, bien qu'elles soient importantes pour améliorer la productivité (p. ex. des pompes plus efficaces), n'ont pas l'envergure requise pour contribuer à optimiser des systèmes entiers mettant en jeu des technologies multiples, des infrastructures complexes et des chaînes logistiques. La réunion de ces forces dans un centre de compétences permet d'en exploiter les synergies et facilite le développement d'innovations au niveau de systèmes entiers, par exemple pour recycler les métaux rares ou récupérer le phosphore dans les boues d'épuration. Ce centre de compétences

pourra lancer des initiatives visant à réaliser des projets phares démontrant la mise en œuvre pratique des innovations dans ce domaine.

Des travaux sont en cours pour déterminer de quelle façon les hautes écoles suisses peuvent contribuer à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'économie grâce à leurs compétences scientifiques actuelles ou futures. A cet effet, il est établi un cahier des charges décrivant les compétences scientifiques dont ont besoin les hautes écoles ainsi que la collaboration requise entre les différents acteurs. En association avec le SEFRI, l'OFEV étudie notamment si des mesures d'encouragement supplémentaires sont nécessaires et comment elles peuvent être financées, par exemple en mettant en place des partenariats public-privé et en engageant des moyens de la Confédération (service responsable: OFEV).

Mesure 11: Réseau pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises

Un réseau national pour la promotion de l'efficacité des ressources est mis en place dans le but de poursuivre le développement des outils d'analyse existants, d'étendre et de systématiser leur application dans les entreprises en général et dans les PME en particulier ainsi que de lancer des projets d'innovation visant à améliorer l'utilisation des ressources. Le réseau conseille les entreprises dans le domaine non énergétique, analyse leur potentiel d'amélioration de l'efficacité des ressources et propose des mesures concrètes. Le montant annuel mis à la disposition du réseau peut atteindre 1 million de francs; il est prélevé sur les moyens actuellement disponibles pour la promotion des technologies environnementales. Un suivi des mesures mises en œuvre permet de contrôler l'efficacité du réseau.

Les travaux préparatoires démarrent en 2013 (service responsable: OFEV).

7.2 Déchets et matières premières

Pour les pays sans gisements de matières premières comme la Suisse, l'accès aux matières premières est essentiel pour la sécurité d'approvisionnement de l'économie. L'emploi croissant de matières premières secondaires, c'est-à-dire obtenues par recyclage, peut réduire notablement la dépendance de la Suisse à l'égard des importations ainsi que les atteintes à l'environnement que représentent l'extraction et le transport. Actuellement, l'industrie suisse des déchets est un système cohérent qui fonctionne bien. Les cycles de vie des produits sont désormais largement bouclés dans un grand nombre de domaines. Il n'existe cependant pas encore de politique transversale de gestion des ressources et des matières premières reposant sur une vision globale du cycle de vie des produits. Il faut continuer à développer la politique de gestion des déchets et des matières premières afin de boucler les cycles de vie des substances encore ouverts, employer davantage de matières premières secondaires (en particulier en ce qui concerne les matières plastiques et les déchets de construction), réduire le besoin de matières premières et diminuer le volume de déchets produits.

Les mesures à réaliser dans le domaine des déchets et des matières premières demandent une révision de la LPE. Elles seront détaillées et leurs effets sur l'environnement et sur l'économie examinés dans le rapport explicatif.

Mesure 12: Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production

La LPE ne comporte actuellement pas de base légale permettant d'assujettir les installations de traitement des déchets (hormis les décharges) à un régime d'autorisation. De ce fait, les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) tardent à s'adapter aux évolutions de la technique et à améliorer leur efficacité énergétique et leur efficacité dans le traitement des substances. Il est donc important d'introduire des prescriptions régissant ces aspects dans les installations de traitement des déchets et plus spécialement dans les UIOM.

Les UIOM doivent en outre avoir l'obligation d'étendre leur mission première, à savoir l'incinération des déchets, à la valorisation matière, par exemple en élargissant la collecte et le tri sélectifs des déchets urbains. Les nouvelles réglementations relatives à l'incinération des déchets doivent viser à augmenter la production de chaleur et d'électricité et à développer la récupération de matières premières dans les résidus d'incinération (p. ex. le phosphore lors de l'incinération des boues d'épuration). Une tonne de déchets peut en effet produire environ la même quantité d'énergie que 300 litres d'huile de chauffage et contient quelque 30 kg de métaux comme l'aluminium, le fer, le cuivre et l'or.

Dans un premier temps, il s'agira d'examiner la nécessité de prendre des mesures et d'adopter des réglementations visant à diminuer l'utilisation de matières premières nouvelles au profit des matières premières recyclées et quelles sont les possibilités de mise en œuvre dans les installations de production. Les produits doivent d'une part avoir une durée de vie aussi longue que possible et d'autre part se prêter au recyclage afin que les matières premières secondaires puissent réintégrer le cycle des matières premières (service responsable: OFEV).

Mesure 13: Approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques

Les matières premières minérales non énergétiques occupent une place cruciale dans notre vie quotidienne. Beaucoup de nos besoins sont couverts par des produits à base de minéraux. C'est le cas des matières premières utilisées dans la construction (p. ex. gravier, sable, chaux, argile) ainsi que des métaux, du sel et du plâtre. Certains de ces minéraux sont extraits en Suisse; d'autres doivent être importés. Nous ne disposons actuellement pas de données complètes sur les gisements de minéraux non énergétiques qui se trouvent en Suisse, sur la demande de ces matières premières dans notre pays ni sur les volumes qui circulent en Suisse ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger. Sur mandat du Service géologique national, la Commission géotechnique suisse établit depuis des années un inventaire des matières premières, qu'elle développe continuellement pour assurer un monitoring d'envergure nationale.

Il s'agit de déterminer, avec la participation de tous les services fédéraux concernés, les mesures qui permettraient d'améliorer l'approvisionnement à long terme de la Suisse en minéraux non énergétiques dans l'optique d'une optimisation de l'utilisation des ressources. L'analyse de la question doit porter non seulement sur les minéraux primaires, mais aussi sur les flux de matières provenant du recyclage (minéraux secondaires, récupération ou *urban mining*) (service responsable: swisstopo).

Mesure 14: Obligation de reprendre les emballages dans le secteur de la consommation

Les pays qui nous entourent ont des réglementations détaillées concernant la mise sur le marché des produits visant à réduire les emballages afin de limiter les déchets; l'expérience montre que ces réglementations sont difficiles à appliquer. Pour sa part, la Suisse n'a pas de dispositions comparables. Des analyses périodiques de la composition des déchets urbains montrent que les matériaux d'emballage constituent une partie importante de ces déchets et qu'ils offrent donc un potentiel de recyclage. Au lieu d'adopter une ordonnance sur les emballages qui serait lourde et difficile à mettre en œuvre, la Suisse prévoit d'imposer au commerce de détail uniquement l'obligation de reprendre ses emballages dans le domaine de la consommation, sans réglementer la conception des emballages ni l'organisation à mettre en place pour les reprendre. On crée ainsi de manière simple, sans réglementation excessive, des incitations à concevoir des emballages moins gourmands en matériaux et à réduire les déchets. Producteurs et commerçants sont libres de décider où et sous quelle forme des mesures doivent être mises en place. Aujourd'hui déjà, le commerce de détail s'engage volontairement, quoiqu'à des degrés variables, à reprendre les matériaux d'emballage, comme par exemple les cartons, les films plastiques, les emballages de boissons ou les blisters (service responsable: OFEV).

Mesure 15: Utilisation du gravier récupéré dans les matériaux d'excavation

Les déchets de chantier sont la plus grande catégorie de déchets en Suisse: ils représentent un volume de plus de 65 millions de tonnes par an, dont 50 millions sont des matériaux d'excavation utilisés en grande partie pour combler des gravières. Or, depuis quelques années, la consommation de gravier en Suisse est inférieure au volume de matériaux d'excavation. Les gravières sont donc comblées plus vite qu'elles ne sont creusées. Comme l'espace apte à recevoir des décharges est restreint en Suisse, certaines régions commencent à manquer de lieux où décharger les matériaux d'excavation. Une réglementation imposant l'utilisation accrue de gravier secondaire tiré de matériaux d'excavation contribuera à résoudre ces difficultés de stockage des matériaux d'excavation tout en économisant le gravier primaire, qui est une ressource limitée.

De plus, l'élimination des matériaux d'excavation nécessite des prestations de transport énormes, qui polluent l'environnement. Près d'un camion sur trois qui circulent sur les routes suisses transporte des matériaux d'excavation. Une réglementation favorisant la création de sites décentralisés pour l'entreposage de matériaux d'excavation apportera une solution au problème du transport et, de ce fait, contribuera à augmenter le taux de revalorisation des matériaux d'excavation (service responsable: OFEV).

Mesure 16: Normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction

Les méthodes de construction actuelles et les matériaux employés produisent de grandes quantités de gravats mixtes non valorisables (mélange de briques, tuiles, béton et gravier) lorsque l'on démolit des ouvrages. Les matériaux composites alliant matières minérales et matières organiques, comme le béton cellulaire au polystyrène expansé ou les composites bois-ciment, sont particulièrement difficiles à recycler. Il est important d'envisager d'imposer

aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction des normes qui prennent en compte la totalité du cycle de vie des produits de construction. Ces normes doivent permettre une gestion durable du cycle de vie des déchets de chantier, notamment grâce à des méthodes de construction écologiques et à un taux de recyclage le plus élevé possible lors des démolitions d'ouvrages (service responsable: OFEV).

Mesure 17: Optimisation du recyclage de métaux techniques rares

Le développement fulgurant des applications électriques et électroniques dans pratiquement tous les domaines a fait exploser la demande de métaux techniques rares ces dernières années. Ce boom sera encore accentué par la sortie du nucléaire et par l'encouragement des énergies renouvelables, vu que la production et le fonctionnement d'installations éoliennes ou photovoltaïques efficaces tout comme l'exploitation d'autres sources d'énergie nouvelles sont tributaires de technologies de pointe, utilisant des métaux rares.

Il faut donc étudier l'optimisation du recyclage des métaux rares et identifier les éventuels besoins de réglementation juridique. La question cruciale qui se pose est celle des possibilités de récupération des métaux rares dans les déchets électroniques. Pour étudier le cycle de vie des métaux, il convient d'examiner l'interaction entre les réserves disponibles de métaux primaires et le cycle de vie des métaux utilisés comme matériaux secondaires. En outre, des analyses sont réalisées pour déterminer si la dissipation des métaux rares a des effets biologiques et écotoxiques. Les connaissances acquises grâce à ces études et projets servent de base à d'éventuelles réglementations légales (service responsable: OFEV).

Mesure 18: Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières

L'engagement de la Suisse en faveur d'un secteur des matières premières social et respectueux de l'environnement au niveau mondial est important. La présente mesure se limite à renforcer la responsabilité écologique du secteur des matières premières.

Dans le cadre des structures de coopération internationale existantes, la Suisse milite en faveur de directives internationales pour une extraction des matières premières respectueuse de l'environnement et est engagée dans un dialogue international sur ce thème. De plus, des travaux sont menés pour examiner d'ici à fin 2013 la possibilité de négocier et d'adopter des directives internationales, idéalement sous la forme d'un traité sur les matières premières, qui tiendraient compte en particulier de l'impact sur l'environnement et qui prévoiraient pour les entreprises la présentation de rapports portant sur la gestion durable ainsi qu'un système de certification (service responsable: OFEV, DFAE, SECO).

7.3 Instruments transversaux

Pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, il n'est pas seulement important d'agir dans les secteurs prioritaires «Consommation et production» et «Déchets et matières premières». Il faut aussi mettre en place des instruments qui contribuent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans tous les secteurs. Les travaux accomplis dans le cadre du Masterplan Cleantech, de l'écologisation du système fiscal et du renforcement de l'engagement international de la Suisse apportent des contributions importantes à ce but.

Mais comme nous causons une grande partie de notre impact écologique à l'étranger, le levier national que produisent ces instruments ne suffit pas pour atteindre nos objectifs. La charge globale qui pèse sur les ressources naturelles du fait de l'extraction de matières premières et de la production de biens doit être réduite aussi par le déploiement d'efforts au niveau international pour favoriser l'avènement d'une économie verte.

La Suisse doit apporter sa pierre à l'édification d'une économie verte dans le monde en renforçant sa coopération internationale de façon à contribuer à une utilisation efficace et rationnelle des ressources naturelles mondiales. A plus long terme, elle a en outre le potentiel de se positionner comme le pays de l'économie verte, capable de mettre en avant de nombreuses actions et un savoir-faire reconnu dans ce domaine. Il importe cependant de s'assurer que tous les pays ainsi que les couches les plus pauvres de la population bénéficient de la transition vers une économie verte et que les politiques nationales et internationales ont une influence positive, et non pas négative, sur les opportunités de développement des pays pauvres (cohérence de la politique de développement).

Un engagement international accru de la Suisse en faveur de l'économie verte bénéficierait à l'économie d'exportation, au tourisme ainsi qu'à la place économique suisse en général. En effet, l'efficacité des ressources est un domaine qui attire beaucoup les investisseurs du monde entier. De plus, l'économie verte figure sur l'agenda politique d'un grand nombre d'Etats depuis Rio+20.

Mesure 19: Renforcement de l'engagement international de la Suisse

Plus de la moitié des atteintes à l'environnement dues à la consommation et à la production de biens en Suisse sont causées à l'étranger. Cela montre l'importance de la dimension internationale des mesures que prend notre pays pour réduire son impact écologique. C'est la raison pour laquelle les efforts déployés au niveau national pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources doivent se traduire par un engagement accru de la Suisse au sein des organisations internationales (PNUE, OCDE, OMC, FAO, institutions financières internationales, etc.) et dans le cadre des conventions internationales sur l'environnement, notamment les traités relatifs aux produits chimiques, aux déchets et aux matières premières. Dans ces enceintes internationales, la Suisse œuvre pour que des règles et des normes internationales relatives à l'efficacité des ressources soient développées (notamment en définissant des objectifs, en mettant en place des directives, en établissant de bonnes pratiques, en mesurant les progrès accomplis et en instaurant des obligations de compte rendu), pour que les pays appuient la transition vers l'économie verte, pour que les lacunes dans les connaissances soient comblées et pour que l'aspect du financement de l'économie verte soit mis en lumière, comme par exemple dans le cadre des examens environnementaux de l'OCDE.

La Suisse renforce son engagement international en faveur de l'établissement de règles et de normes. En outre, la mise en place d'un réseau jouissant d'une participation internationale facilite et encourage le dialogue sur l'utilisation efficace des ressources, en particulier entre les milieux politiques, les organisations économiques, les organisations financières, les ONG, les universités et les HES. Pour ce qui concerne l'engagement international de la Suisse, l'OFEV travaille en étroite collaboration avec la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères et le SECO (services responsables: OFEV, DFAE, SECO).

Mesure 20: Visibilité internationale de la Suisse

Il faut faire davantage connaître à l'étranger les réalisations, les activités et l'expertise dont notre pays peut se réclamer dans le domaine de l'économie verte. La Suisse pourra ainsi renforcer son image à l'étranger de pays précurseur dans ce domaine. Parmi les autres mesures pouvant être prises à cette fin, citons des actions de communication au nom de la Suisse, le soutien de congrès et autres manifestations internationales, des partenariats avec certains Etats ou encore un dialogue et des échanges à haut niveau. De plus, les acteurs concernés de l'administration fédérale seront appelés à intervenir et on mettra à profit les instruments de politique extérieure du DFAE (visites diplomatiques, activités dans une sélection de représentations à l'étranger, Présence Suisse) ainsi que du SECO (commissions économiques, Cleaner Production Center). Parallèlement, le secteur privé sera davantage impliqué.

La promotion des atouts de la Suisse pour l'accueil d'organisations et de processus de rang international dans le domaine de l'économie verte est renforcée. Une politique active est menée pour encourager l'établissement d'institutions internationales à Genève (Genève internationale).

D'autres mesures (p. ex. communication sur la qualité de la technologie suisse dans le domaine de l'environnement, participation active à des débats internationaux, organisation de conférences et d'expositions) sont à l'étude et les mesures déjà en cours font l'objet d'une coordination plus étroite dans le but de renforcer encore l'image de la Suisse à l'étranger dans le domaine de l'économie verte (service responsable: DFAE).

Mesure 21: Masterplan Cleantech

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.1

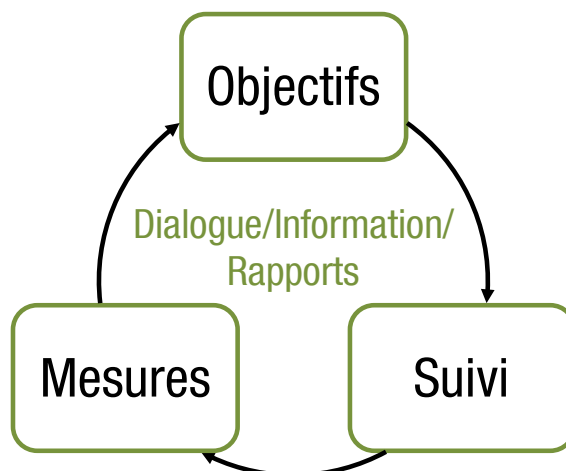
Mesure 22: Ecologisation du système fiscal

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.4

7.4 Objectifs, suivi, information, rapports

La transition vers une économie durable et efficace dans l'utilisation des ressources est un processus permanent axé sur le long terme, qui doit s'inscrire dans un dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile et s'accompagner d'une information et d'une sensibilisation de la population (cf. Figure 6).

Figure 6: *Processus Objectifs – Suivi – Mesures*



Source: OFEV

Il faut que des objectifs clairs donnent le cap des actions à mener. Il est en outre important de mesurer correctement les progrès accomplis afin de pouvoir proposer, si nécessaire, de nouvelles mesures. Enfin, des indicateurs appropriés sont indispensables pour que les décideurs politiques puissent se faire rapidement une idée globale du degré de réalisation des objectifs; ces indicateurs doivent offrir la meilleure cohérence possible avec ce qui se fait au niveau international et correspondre aux normes de la statistique publique.

On est ainsi en mesure de proposer d'éventuelles adaptations des mesures. En outre, un rapport est présenté au Conseil fédéral à chaque législature, compte tenu des autres politiques et stratégies pertinentes. La coordination des travaux de compte rendu à l'intérieur de l'administration fédérale a lieu directement entre les services concernés. Le contenu et le calendrier de ces travaux sont harmonisés avec ceux de la Stratégie pour le développement durable.

Mesure 23: Définition d'objectifs et présentation de rapports

Le but est d'améliorer l'efficacité des ressources et de ramener durablement l'utilisation des ressources à un niveau supportable pour la nature. Ce but doit être ancré dans la LPE afin d'acquérir force obligatoire.

Pour atteindre ce but à long terme, il est nécessaire de définir des objectifs intermédiaires à intervalles réguliers (p. ex. tous les huit ans). Les objectifs intermédiaires seront assortis de propositions de mesures visant à les réaliser. Ces objectifs devront reposer sur des fondements scientifiques solides et être cohérents avec les objectifs internationaux (p. ex. les objectifs de développement durable et le Programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU).

Le suivi consiste à mesurer et à évaluer régulièrement le degré de réalisation des objectifs et ainsi l'avancement de la transition vers une économie verte. Cette évaluation reposera sur des indicateurs, comme la pollution des sols et des eaux ou l'utilisation de matériaux, ainsi que sur des travaux mesurant le bien-être global (cf. mesure 24).

Si le contrôle de l'efficacité indique un déficit de réalisation, de nouvelles mesures seront proposées tout en précisant leur impact sur l'environnement et l'économie.

A chaque fin de législature (2015, 2019, etc.), le Conseil fédéral sera informé de l'avancement du Plan d'action Economie verte ainsi que des progrès accomplis sur la voie d'une économie verte sous la forme d'une évaluation générale et d'une évaluation des objectifs intermédiaires spécifiques de chaque étape (service responsable: OFEV).

Mesure 24: Indicateur global du bien-être

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.5

Mesure 25: Dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile

Mettre en œuvre et développer une économie verte requiert que l'on y associe la communauté scientifique, les milieux économiques et la société civile. Afin de renforcer l'engagement de différents acteurs issus de ces milieux, l'économie verte est développée par la voie du dialogue. L'accent est mis sur les objectifs, les mesures, les contributions des différents acteurs ainsi que les échanges de connaissances théoriques et pratiques.

Ce dialogue repose entre autres sur une plate-forme Internet. Elle offre une vue d'ensemble des travaux menés par la Confédération et des manifestations consacrées à l'économie verte. Elle permet en outre d'établir des liens entre les différentes activités et les forums existants et de faire connaître des exemples de réussite dans le monde économique (service responsable: OFEV).

Mesure 26: Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs

Voir partie I: compte rendu, chiffre 2.6

Mesure 27: Renforcement des mesures de sensibilisation

Dans les domaines de la communication, de la formation (de base et continue) et du conseil, la Confédération ajoute à ses activités un volet sur la sensibilisation à l'utilisation efficace des ressources naturelles et à la sobriété. Ce volet aborde tous les sujets ayant trait à l'économie verte, mais plus particulièrement la réduction des déchets et l'utilisation efficace des ressources dans la consommation et les produits, deux domaines qui appellent un effort particulier. Des mesures de sensibilisation peuvent être mises en œuvre sous une forme destinée à des publics cibles spécifiques. Elles contribuent ainsi à faire évoluer les comportements et à réduire la charge qui pèse sur l'environnement.

La Confédération examine quelles mesures de communication, de formation et de conseil seraient adaptées et prépare des instruments propres à mieux sensibiliser la population (service responsable: OFEV).

8 Coûts et bénéfices de l'économie verte

8.1 Défis

Les mesures définies dans le plan d'action améliorent l'efficacité de l'utilisation des ressources par l'économie suisse et en diminuent l'impact environnemental. Ce bénéfice substantiel offre de nombreuses opportunités à l'économie et à la société mais il occasionne également des coûts, tout au moins à court terme. L'économie et la société doivent prendre ces coûts à leur charge en application du principe de causalité.

Les décideurs et le public ont besoin de savoir ce que coûte et ce que rapporte une économie verte aux entreprises, aux ménages et aux pouvoirs publics ainsi que l'impact qu'elle a sur l'environnement, la croissance et l'emploi en Suisse et à l'étranger. Ces informations sont cruciales pour évaluer la faisabilité des mesures, pour les optimiser et pour les combiner au mieux.

Or, pour évaluer les coûts et les bénéfices, il faut que les objectifs soient définis aussi clairement que possible (quelles atteintes faut-il réduire dans quelles proportions et dans quels délais), que les mesures soient formulées de manière suffisamment concrète et que leurs effets soient estimés. Les coûts et les bénéfices dépendent en outre des évolutions technologiques et sociodémographiques, qui sont difficiles à pronostiquer.

Le rapport sur l'économie verte rédigé en réponse au postulat 10.3373 Bourgeois du 3 juin 2010 «Economie verte», expose en détail le rôle de l'Etat en vue d'une utilisation efficace des ressources naturelles.

8.2 Répercussions sur les entreprises

En raison de la défaillance du marché et des signaux erronés envoyés par les prix ne tenant pas compte des coûts externes, les ressources naturelles sont surexploitées. Les pouvoirs publics prennent des mesures pour que les coûts externes soient internalisés.

Les mesures visant à améliorer l'efficacité des ressources doivent être supportées par ceux qui utilisent les ressources. Ces mesures sont parfois coûteuses et, même si elles sont rentables à long terme, elles entrent en concurrence avec d'autres opportunités d'investissement. De plus, les entreprises font face à une concurrence internationale dont une partie des acteurs ne sont pas soumis aux mêmes règles.

L'économie verte offre des opportunités très importantes, en particulier à long terme:

- Une plus grande efficacité dans l'utilisation des matières premières et une amélioration dans la gestion des ressources tout au long de la chaîne de valeur se traduisent par une baisse des coûts de production et une planification plus fiable pour les entreprises face à la montée du prix des matières premières.
- Des produits, des procédés et des technologies utilisant les ressources plus efficacement apportent des marchés porteurs d'avenir. Leur développement et leur commercialisation ouvrent de nouveaux secteurs d'activité aux entreprises et stimulent leur compétitivité.
- Les entreprises qui produisent en économisant les ressources améliorent leur réputation et leur image de marque auprès d'une population sensibilisée, ce qui peut entraîner une augmentation de la demande de leurs produits.

8.3 Coûts et bénéfices macroéconomiques

Parallèlement à la concrétisation des mesures prévues, il convient d'approfondir l'évaluation des répercussions macroéconomiques afin de pouvoir améliorer les bases de décision et concevoir des mesures aussi efficaces que possible. Les calculs issus des modélisations actuelles montrent que le coût des mesures reste faible si celles-ci sont conçues de manière adaptée.

De nombreuses études nationales et internationales analysent les répercussions macroéconomiques de scénarios visant l'avènement d'une économie verte ou, tout au moins, instaurant des objectifs ambitieux dans des domaines partiels comme le climat, la biodiversité et l'énergie (p. ex. GIEC 2007; PNUE 2011c; OFEV 2010; Ecoplan 2010; OFEN/Ecoplan 2012). Ces études montrent dans certains cas l'existence d'un impact positif sur l'emploi. Elles indiquent en outre que la croissance du PIB pourrait être légèrement ralentie à court terme, mais qu'à moyen et long termes l'effet attendu sur le PIB est tout au plus marginalement négatif voire légèrement positif. C'est le cas par exemple d'une étude du PNUE (2011c). La prise en considération des coûts externes évités améliore encore le rapport coût-bénéfice.

L'étude la plus récente et la plus détaillée conduite pour la Suisse a été élaborée en lien avec la Stratégie énergétique 2050, mais sans prendre en compte les autres ressources (OFEN/Ecoplan, 2012). Elle montre qu'une nouvelle politique énergétique misant sur l'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables tout en visant une réduction importante des émissions de CO₂ en 2050 a des effets légèrement négatifs et que les coûts externes évités compensent en partie ces effets négatifs. S'il est possible de concevoir les mesures de manière à ce qu'elles n'aient pas d'effet de redistribution, il y aura toutefois des transferts entre les différents secteurs économiques.

Le coût macroéconomique de scénarios de statu quo a également été étudié. Une analyse de grande envergure (OFEV, 2010) a montré qu'une hausse moyenne de la température mondiale de 3°C d'ici 2100 fera subir à la Suisse des dommages totalisant 1 milliard de francs environ d'ici 2050. Si la hausse de la température globale est limitée à 2°C, le montant des dommages sera divisé par deux environ.

Sources

- AEE (2010): The European Environment, State and Outlook 2010: Consumption and the environment, Copenhagen <http://www.eea.europa.eu/soer/europe/consumption-and-environment/>; synthèse en français: L'environnement en Europe: état et perspectives 2010.
- Banque mondiale (2012): World Bank Data, données de 1990 à 2010, <http://databank.worldbank.org> (date de consultation: 14.06.2012).
- Commission européenne (2011): Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, COM/2011/0571 final, Bruxelles.
- Conseil fédéral (2012a): Stratégie pour le développement durable 2012-2015, Berne.
- Conseil fédéral (2012b): Stratégie pour une société de l'information en Suisse, Berne.
- Conseil fédéral (2012c): Adaptation aux changements climatiques en Suisse – Objectifs, défis et champs d'action. Premier volet de la stratégie du Conseil fédéral du 2 mars 2012, rapport ug-1055-f, Berne.
- Conseil fédéral (2012d): Message sur le programme de la législature 2011-2015, <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/349.pdf>.
- DDC (2012): Etude de l'empreinte hydrique suisse. Illustration de la dépendance de la Suisse à l'égard de l'eau. Berne 2012
http://www.deza.admin.ch/de/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=209619.
- EC-JRC (2012): Life cycle indicators for resources, products and waste. Resources, Resource-Efficiency, Decoupling. European Commission, Joint Research Centre, Institute for Environment and Sustainability, JRC, Ispra.
- Ecoplan (2010): «COPI Schweiz» - Grobschätzung der Kosten des Nichthandelns im Bereich der Biodiversität bis 2050, Berne.
- Ecoplan (2012): Volkswirtschaftliche Auswirkungen einer ökologischen Steuerreform, Analyse mit einem berechenbaren Gleichgewichtsmodell für die Schweiz, Schlussbericht, étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie, de l'Administration fédérale des contributions et de l'Administration fédérale des finances, Berne.
- Ernst Basler & Partner, NET Nowak Energie & Technologie AG (2009): Cleantech Schweiz. Studie zur Situation von Cleantech-Unternehmen in der Schweiz (résumé en français: Cleantech Suisse – Etude sur la situation des entreprises cleantech en Suisse). Sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).
- Faber J., et al (2012): Behavioural Climate Change Mitigation Options and Their Appropriate Inclusion in Quantitative Longer Term Policy Scenarios. Sur mandat de la Commission européenne, DG Climate Action
http://ec.europa.eu/clima/policies/roadmap/docs/main_report_en.pdf
- FAO (2006): Situation des forêts du monde 2005. Rome 2006,
<http://www.fao.org/forestry/fra/fra2005/en/>.

- Fraunhofer ISI (2011): Optimierung der Wertschöpfungskette Forschung-Innovation-Markt im Cleantech-Bereich, Karlsruhe.
- GIEC (2007): Changements climatiques 2007: rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (publié sous la direction de Pachauri R.K et Reisinger A. (éd.), GIEC, Genève.
- Gouvernement fédéral d'Allemagne (2012): Deutsches Ressourceneffizienzprogramm (ProgRes), Programm zur nachhaltigen Nutzung und zum Schutz der natürlichen Ressourcen, Berlin.
- Gustavsson J. et al. (2011): Pertes et gaspillage alimentaires dans le monde: ampleur, causes et prévention, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO, Rome.
- Jungbluth et al. (2012): Umweltbelastungen des privaten Konsums und Reduktionspotenziale. <http://www.esu-services.ch/fileadmin/download/jungbluth-2012-Reduktionspotenziale-BAFU.pdf>
- Kristof, K. et al. (2010): Materialeffizienz und Ressourcenschonung „MaRes“ – Endbericht des Projekts, Wuppertal.
- Lebensministerium (2012): Ressourceneffizienter Aktionsplan (REAP), Wegweiser zur Schonung natürlicher Ressourcen, Vienne.
- Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité atomique (BMU, 2012): GreenTech made in Germany 3.0. Umwelttechnologie-Atlas für Deutschland. Berlin
- OFEN (2011): Schweizerische Statistik der erneuerbaren Energien. Ausgabe 2011. Vorabzug. Juin 2011, Berne.
- OFEN (2012a): Statistique globale suisse de l'énergie 2011, Berne.
- OFEN (2012b): Massnahmenanalyse zur Energiestrategie 2050 – Teil I
http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=de&name=de_416992799.pdf&endung=Volkswirtschaftliche
- OFEN/Ecoplan (2012): Volkswirtschaftliche Auswirkungen einer ökologischen Steuerreform. Analyse mit einem berechenbaren Gleichgewichtsmodell für die Schweiz.
- OFEV (2007): Graue Treibhausgas-Emissionen der Schweiz 1990-2004. Erweiterte und aktualisierte Bilanz, Berne. www.bafu.admin.ch/uw-0711-d. Résumé en français: Emissions grises de gaz à effet de serre en Suisse 1990-2004, uw-0711-f.
- OFEV (2010): Synthesebericht zur Volkswirtschaftlichen Beurteilung der Schweizer Klimapolitik nach 2012 (VOBU),
<http://www.bafu.admin.ch/wirtschaft/00517/03734/index.html?lang=fr>.
- OFEV (2011): Environmental Impacts of Swiss Consumption and Production, A combination of input-output analysis with life cycle assessment, Environmental studies no. 1111, Berne. Synthèse en français: Impact environnemental de la consommation et de la production suisses; combinaison d'une analyse d'entrées-sorties et d'analyses de cycles de vie, uw-1111-f.

- OFEV (2012a): Indicateurs, Berne. <http://www.bafu.admin.ch/umwelt/indikatoren/index.html?lang=fr>.
- OFEV (2012b): Strategie Biodiversité Suisse, Berne. www.bafu.admin.ch/ud-1060-f
- OFEV/OFS (2011): Environnement Suisse 2011, Berne et Neuchâtel.
- OFS (2012a): Comptes de flux de matières, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/05/blank/dos/03>.
- OFS (2012b): Complément au PIB, bases et vues d'ensemble do-d-00-ebip-01, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09.html>.
- OFS (2012c): Développement durable – Système d'indicateurs MONET, Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/21/02/ind32.approach.3201.html>
- OCDE (2011): Vers une croissance verte, résumé à l'attention des décideurs, Paris.
- OCDE (2012): Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050: les conséquences de l'inaction, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264122246-en>.
- ONU (2012): L'avenir que nous voulons. Document final de Rio+20: http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288
- ONU-DAES (2010): World Population Prospects. The 2010 Revision. <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>
- PNUE (2009): The environmental food crisis – The environment's role in averting future food crises. www.unep.org/pdf/foodcrisis_lores.pdf.
- PNUE (2010): Assessing the Environmental Impacts of Consumption and Production: Priority Products and Materials. http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1262xPA-PriorityProductsAndMaterials_Report.pdf .
- PNUE (2011a): Decoupling natural resource use and environmental impacts from economic growth, A Report of the Working Group on Decoupling to the International Resource Panel, <http://www.unep.org/resourcepanel/Publications/Decoupling/tabid/56048/Default.aspx/>.
- PNUE (2011b): Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication, A Synthesis for Policy Makers, <http://www.unep.org/greeneconomy>.
- PNUE (2011c): Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication, chapitre «Modelling global green investment scenarios», www.unep.org/greeneconomy.
- PNUE (2012a): GEO 5: Global Environmental Outlook. Environment for the future we want. <http://www.unep.org/resourcepanel/>
- PNUE (2012b): Responsible Resource Management for a Sustainable World: Findings from the International Resource Panel. <http://www.unep.org/resourcepanel/>
- Pozzer, A. et al. (2012): Effects of business-as-usual anthropogenic emissions on air quality. *Atmos. Chem. Phys.*, 12, 6915-6937.
- Rockström J. et al. (2009): Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity, *Ecology and Society* 14(2): 32.

SERI (2011): Europe's Global Land Demand. A study on the actual land embodied in European imports and exports of agricultural and forestry products. Sustainable Europe Research Institute, Vienne.

WBCSD World Business Council for Sustainable Development (2010): Vision 2050, The new agenda for business, <http://www.wbcsd.org/web/vision2050.htm>.